



# Environnement Québec & Régions

Publication officielle du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement





## Environnement Québec & Régions 2006

# Sommaire

Éditorial de Guy Lessard .....	5
--------------------------------	---

### DOSSIERS

RNCREQ & CRE, en bref .....	6
Tendre vers des collectivités viables .....	7
Comment se portent vos grenouilles ? .....	10
Ces banlieues obèses .....	12
La charte des paysages naturels et bâtis .....	14
La gestion des matières résiduelles .....	18

### LES CRE EN ACTION

CRE du Bas-Saint-Laurent .....	21
CRE du Saguenay-Lac-Saint-Jean .....	23
CRE région de la Capitale nationale .....	25
CRE de la Mauricie .....	27
CRE de l'Estrie .....	29
CRE de Montréal .....	31
CRE de l'Outaouais .....	32
CRE de l'Abitibi-Témiscamingue .....	33
CRE de la Côte-Nord .....	35
CRE de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine .....	37
CRE de Chaudière-Appalaches .....	38
CRE de Laval .....	40
CRE de Lanaudière .....	42
CRE des Laurentides .....	44
CRE de la Montérégie .....	46
CRE du Centre-du-Québec .....	48

### EN BREF..

Répertoire .....	49
------------------	----

#### ENVIRONNEMENT QUÉBEC & RÉGIONS :

Publication officielle du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

**Contenu éditorial :** Environnement Québec & Régions aborde des thématiques "Environnement" qui font l'actualité de la province dans son ensemble et des régions prises individuellement. Le comité de rédaction, hautement qualifié, apporte ses commentaires et son analyse afin d'encourager l'action et la réflexion des élus politiques et des gens d'affaires en faveur de l'Environnement. Tous les thèmes forts sont exhaustivement examinés par les rédacteurs de la publication.

Pour en savoir plus : [www.rncreq.org](http://www.rncreq.org) • Directeur de la publication : Guy Lessard • Rédacteur en chef : Philippe Bourke • Adjointe à la rédaction : Mariette Mercier • Comité de rédaction : Véronique Jampierre, Richard Pelletier, Lily-Pierre Lacerte, Gilles Côté, Éric Bélanger, Yves Gautier, Christian Savard, Robert Comeau, Jean-Guy Dépôt, Nathalie Zinger, Harry Gow, Jacinthe Châteauevert, Marie-Pierre Ouelton, Marie-Josée Bernard, Guy Lessard, Sydney Godsmark, Mario Harvey, Jacques Ruelland, Richard Marois, Yvon Camirand • Maquette : Pirates Associés • Conception et publicité : Presse Edition Canada Inc. 1819, René Lévesque Ouest suite 202, Montréal, Québec, H3H 2P5 Canada, téléphone : (514) 932-5777



# Éditorial

Nous voici déjà à la publication du second numéro de la revue Environnement Québec & Région. La première parution, qui fut une grande réussite, a sans contredit permis de mieux faire connaître le rôle et les actions des conseils régionaux et de leur regroupement.

Pour cette deuxième édition, nous avons voulu mettre l'accent sur les enjeux environnementaux actuels qui touchent de façon particulière les municipalités québécoises (gestion de l'eau potable, gestions des matières résiduelles, transport collectif, protection des milieux naturels, etc.). Les conseils régionaux de l'environnement veulent travailler de concert avec elles afin d'accroître leur niveau de performance sur ces questions.



Soulignons à cet effet qu'une étude réalisée en 2000 par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement (CSMOE) et Nature-Action Québec<sup>1</sup> révèle que de façon générale les municipalités québécoises ont peu de ressources spécialisées pour assurer adéquatement leurs responsabilités en environnement. Plusieurs propositions ont été mises de l'avant dont la présence d'un coordonnateur en environnement en milieu municipal et la formation environnementale afin de rendre les pratiques du développement durable applicables dans les municipalités.

À travers des événements tels «Place aux citoyens» et le «Forum des générations», l'UMQ et la FQM ont réclamé et obtenu une importante décentralisation en matière de gouvernance au chapitre du développement économique, de la protection de l'environnement et de la qualité de vie de leurs concitoyens.

Aussi, les revendications des MRC quant à la gestion des ressources naturelles dans leur milieu, bien que justifiées, constituent pour nous une préoccupation. Au-delà des redevances recherchées, il faudra s'assurer de la protection de notre patrimoine national par une approche axée sur le développement des communautés, telle l'occupation dynamique des territoires comme en Scandinavie.

Le Québec souhaite maintenant promouvoir le développement économique dans une perspective de développement durable; à notre avis, les planifications stratégiques régionales devront prévoir des actions concrètes à cet égard. Il faudra aussi s'assurer de la mise en place d'indicateurs de performance et prévoir le transfert des connaissances à la société civile.

■ **Guy Lessard, président du RNCREQ**

1. Vers une intégration de la gestion environnementale municipale au Québec : études pratiques, modes d'organisation et impact sur les ressources humaines. Par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement et Nature-Action Québec, (11-2000)

La science en ACTION pour un monde en ÉVOLUTION

# INRS



## Passionnés de nature

Université de recherche et de formation de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycle, l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) se préoccupe de l'utilisation durable des ressources, du respect de l'environnement et de l'évaluation des risques environnementaux. Force vive de la recherche en environnement, le centre Eau, Terre et Environnement apporte des solutions concrètes en matière de :

- ⚡ gestion intégrée des ressources
- ⚡ qualité de l'eau potable
- ⚡ changements climatiques : impacts et adaptation
- ⚡ biodégradation des polluants d'origine industrielle, agricole et municipale
- ⚡ caractérisation et restauration des aquifères, des sols et des sédiments contaminés
- ⚡ procédés d'assainissement, technologies et biotechnologies environnementales

Avec un taux de placement très élevé de ses diplômés de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycle, l'Institut contribue également à doter le Québec d'une main-d'œuvre de haut niveau dans le domaine de l'environnement.



Université du Québec

**Institut national de la recherche scientifique**

[www.inrs.ca](http://www.inrs.ca)

# RNCREQ & CRE, en bref...

*Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec a paraphé une entente avec le ministère de l'Environnement du Québec, qui le place au rang d'interlocuteur national privilégié au nom des CRE, pour la concertation en matière d'environnement et de promotion du développement durable.*



**L**e Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec a paraphé une entente avec le ministère de l'Environnement du Québec, qui le place au rang d'interlocuteur national privilégié au nom des CRE pour la concertation en matière d'environnement et de promotion du développement durable.

Il est ainsi reconnu par le Ministère de l'Environnement depuis 1995 en plus de jouir du soutien d'autres ministères au gré de ses actions thématiques. Le RNCREQ facilite l'échange d'expertise entre les régions, encadre les relations avec les intervenants politiques, sociaux, économiques et environnementaux au niveau national, participe activement au développement et à la promotion d'une vision globale du développement durable au Québec et se constitue de plus de 1700 membres : 310 organismes environnementaux, 300 gouvernements locaux, 195 organismes parapublics, 180 corporations privées, 565 membres individuels et 180 autres organismes.

Le RNCREQ se positionne comme l'organisme de référence sur le sujet. Notamment en assurant la formation des élus et des acteurs publics. Il se veut aussi le promoteur du lien entre la santé et l'environnement au Québec et œuvre dans la plupart des dossiers environnementaux : changements climatiques, pesticides, matières résiduelles, agriculture, foresterie, transports et aménagement du territoire, conservation et faune, matières dangereuses et sols contaminés, biotechnologie et biodiversité, eau, énergie.

Des membres du RNCREQ siègent au conseil d'administration de l'Institut de Recherche et de Développement en Agroenvironnement et du Front Commun Québécois pour une Gestion Écologique des Déchets. Il est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), du Centre québécois d'actions sur les changements climatiques et du Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ).

Les Conseils régionaux de l'environnement sont reconnus par le Gouvernement du Québec depuis 1995, même si la plupart d'entre eux existent depuis plus longtemps. Ils ont pour mandat de promouvoir la protection de l'environnement et la mise en oeuvre du développement durable de chacune des régions du Québec : Bas-Saint-Laurent - Saguenay-Lac-Saint-Jean -

Capitale-Nationale - Mauricie - Estrie - Montréal - Outaouais - Abitibi-Témiscamingue - Côte-Nord - Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine - Chaudière-Appalaches - Laval - Lanaudière - Laurentides - Montérégie - Centre-du-Québec.

Chaque CRE regroupe et représente des organismes ou groupes environnementaux ainsi que des organismes publics ou privés, des entreprises, des associations et des individus intéressés par la protection de l'environnement et par la promotion du développement durable d'une région, auprès de toutes les instances concernées et de la population en général et ce, à des fins purement sociales et communautaires, sans intention pécuniaire pour ses membres.

Chaque CRE favorise la concertation et les échanges avec les organisations de la région et assure l'établissement de priorités et de suivis en matière d'environnement dans une perspective de développement durable. Il encourage et fait la promotion des stratégies d'actions concertées en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et participe au développement durable de la région par de la sensibilisation, de la formation et de l'éducation, notamment. Il agit à titre d'organisme ressource au service des intervenants régionaux œuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable. ■



*Les membres de l'exécutif du RNCREQ. Gilles Côté (premier vice-président), Robert Perreault (secrétaire), Guy Lessard (président), Jean-Guy Dépôt (vice-président développement) À l'arrière plan : Jacques Ruelland (vice-président communication), Guy Garand (trésorier)*



# Tendre vers des collectivités viables

*Traiter du concept de “collectivité viable” peut être périlleux pour plusieurs raisons. D’abord, parce qu’il s’appuie sur un autre concept, celui du développement durable au sens large, qui est relativement nouveau, ouvert et abstrait. Enfin, parce qu’il n’existe pas, et n’existera probablement jamais, de véritables collectivités viables.*

Par **Véronique Jampierre**,  
Vivre en Ville

**I**l importe donc de présenter le concept à la fois comme étant un idéal à atteindre et comme étant quelque chose d’atteignable pour motiver et encourager les gens à tendre toujours plus vers cet idéal. Cette double facette du concept de collectivité viable est primordiale à sa compréhension.

Dans la littérature, on retrouve plusieurs expressions qui convergent toutes vers le même concept général de «collectivité viable». On parle souvent de ville durable, de durabilité urbaine ou de communauté durable. En anglais, les termes «sustainable community, sustainable city et livable city» sont les plus utilisés. Toutes ces expressions impliquent une relation directe entre les principes globaux du développement durable et l’aménagement du territoire.

L’idée maîtresse est simple à la base. Elle consiste à intégrer, adapter et appliquer les valeurs et les principes fondamentaux du développement durable à la pratique de l’urbanisme, de l’aménagement du territoire, du design urbain, de l’architecture, du développement socioéconomique, des transports et des autres domaines influençant le développement urbain et territorial.

## ■ Une définition «absolue» de la collectivité viable

De manière absolue, on pourrait décrire une collectivité viable comme étant : une collectivité qui, tant par son état et son

fonctionnement actuels que par son développement, colle parfaitement aux principes de développement durable. Par exemple, il s’agirait d’une collectivité qui, aujourd’hui et dans le futur :

- (d’un point de vue environnemental) verrait de façon absolue à la conservation des ressources, ne polluerait ou ne perturberait aucunement l’environnement et les écosystèmes qui l’entourent, etc.;
- (d’un point de vue économique) verrait au développement et au maintien d’une économie locale en santé et durable, à l’optimisation de ses investissements et à l’équité fiscale, etc.;
- (d’un point de vue social) favoriserait l’équité sociale de façon absolue, offrirait une grande qualité de vie et une chance égale de développement et d’accomplissement pour tous ses résidents et favoriserait pleinement la démocratie locale et participative, etc.

Évidemment, une telle définition du concept peut nous apparaître sans grand intérêt, voire inutile, car inatteignable et trop éloignée de n’importe laquelle des collectivités existantes, sauf si on s’en sert comme d’un idéal dont on tente constamment de s’approcher. Elle peut ainsi trouver son utilité en servant de base, par exemple, pour l’élaboration des principes et des buts généraux d’une stratégie d’intervention qui comprendra diverses étapes et des objectifs qui seront, eux, réalistes. Ce qui est

atteignable, c'est l'amélioration progressive et continue de nos collectivités vers une plus grande viabilité.

■ **Une définition plus ouverte, plus utile et plus atteignable de la collectivité viable.**

Il est important de considérer le concept de collectivité viable comme étant un processus continu visant une plus grande viabilité plutôt qu'un état statique et « fini » à atteindre. Dans le futur, même éloigné, les changements touchant les sociétés et l'évolution des connaissances scientifiques et techniques laisseront sans doute toujours place à une amélioration vers un état plus viable des collectivités.

Ces considérations démontrent l'importance des processus et des démarches de développement, de la planification et de toutes les actions qui transforment les collectivités. C'est à travers certains types de processus, de démarches et d'actions que certaines collectivités deviendront plus viables que d'autres. Aujourd'hui, on peut considérer qu'à toute fin pratique, toutes les collectivités du monde sont passablement éloignées du modèle idéal de collectivité viable : elles ont, à divers degrés, une série de problèmes communs reliés par exemple aux transports, à la pollution, à la perte de vitalité ou à l'embourgeoisement des quartiers centraux, à l'étalement urbain, aux inégalités fiscales, aux finances publiques, à la sécurité, à l'emploi, à la pauvreté et à l'accès au logement, etc.



*L'idée maîtresse consiste à intégrer, adapter et appliquer les valeurs et les principes fondamentaux du développement durable à la pratique de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, du design urbain, de l'architecture, du développement socioéconomique, des transports et des autres domaines influençant le développement urbain et territorial.*

# VIRAGE VERT

Protéger la planète, ça passe aussi par des choix de consommation responsables.

Dans cet esprit, la Ville de Québec adopte les technologies les plus récentes pour améliorer son bilan environnemental.

Un véhicule hybride de la Ville de Québec.

L'environnement chaque jour!

VILLE DE QUÉBEC



Puisque «tout reste à faire pour tout le monde» (ou à peu près), il n'est donc en théorie «jamais trop tard» pour qu'une collectivité mette en marche un processus sérieux et complet de développement durable. Mais les collectivités qui commenceront le plus tôt auront certes plus de chance que les autres sur le plan de la viabilité, augmentant du même coup leurs avantages concurrentiels grâce notamment à une efficacité accrue et à un cadre de vie supérieur.

### ■ Un outil pour tendre «Vers des collectivités viables»©

Ayant constaté un intérêt soutenu et marqué de plusieurs intervenants québécois pour ce concept émergent qu'est le développement durable des collectivités, Vivre en Ville poursuit ses recherches et la promotion du concept et renforce la sensibilisation des intervenants québécois et leur approfondissement du sujet dans la perspective d'une application concrète de ses principes.

En ce sens, Vivre en Ville a réalisé la Trousse «Vers des collectivités viables»©, un outil exhaustif centré sur l'action et les solutions. Fruit de plus de quatre années de recherches par l'équipe de Vivre en Ville et de plusieurs missions à l'étranger, la Trousse se veut un outil idéal tant pour se familiariser avec le concept de collectivité viable que pour avoir une connaissance approfondie de ses applications dans divers domaines qui touchent le développement des régions, des agglomérations, des municipalités, des quartiers et des milieux de vie.

La trousse qui se décline en trois volumes totalisant 637 pages, deux vidéos et un cédérom, présente des cas relatifs à des thèmes variés comme la planification stratégique, la planification spatiale et l'aménagement urbain, les transports et la mobilité, l'équité sociale et la démocratie locale, la protection de l'environnement et la préservation des ressources, le développement des collectivités rurales, le rôle des gouvernements centraux, etc. En illustrant plus de 200 initiatives et expériences d'ici et de partout à travers le monde, cet outil se veut une inspiration pour les intervenants québécois afin qu'ils s'approprient le concept de collectivité viable, l'adaptent à leur contexte et initient des projets intégrant le développement durable. ■

Pour plus d'informations sur la Trousse «Vers des collectivités viables»© de Vivre en Ville :  
[www.collectivitesviables.com](http://www.collectivitesviables.com) et [www.vivreenville.org](http://www.vivreenville.org)

*“C'est à travers certains types de processus, de démarches et d'actions que certaines collectivités deviendront plus viables que d'autres.”*



# "Comment se portent vos grenouilles ?"

Marais à Laval

*Cette boutade, lancée un peu à la légère aux individus et organismes préoccupés par la disparition progressive des milieux humides, reflète une méconnaissance flagrante des mécanismes naturels qui régissent la qualité de notre environnement. Cette perception plutôt simpliste de l'importance des milieux naturels est malheureusement trop répandue dans les milieux préoccupés principalement par le développement économique. Et pourtant, la réponse à cette question est lourde de conséquences.*

**Par Richard Pelletier, Biologiste, CRE de Laval**

**L**es amphibiens, ainsi que la multitude d'espèces animales et végétales qui se partagent les milieux humides pour vivre et se reproduire, témoignent tout d'abord de l'incroyable richesse et de la productivité de la nature, même dans les secteurs fortement urbanisés ou en développement. Malheureusement, le fait est maintenant bien établi que les populations d'amphibiens connaissent un déclin frappant partout dans le monde, ainsi qu'une augmentation des malformations. Plusieurs causes ont été suggérées et parfois soutenues par des études : contamination par des substances toxiques, rayons ultraviolets, changements climatiques, précipitations

acides, destruction de l'habitat. Maillon important dans la chaîne alimentaire, les amphibiens s'avèrent aussi de véritables indicateurs du niveau de dégradation de l'environnement dans lequel nous évoluons tous les jours.



Mais les milieux humides ne sont pas seulement que des refuges à grenouilles. Ils favorisent la régularisation des niveaux de l'eau. Comparables à des éponges, ils emmagasinent temporairement une certaine quantité d'eau, prévenant ainsi les inondations locales en période de crue, eaux qui par la suite s'écoulent graduellement pour réalimenter les nappes souterraines



Marécage à Laval



Le Marais des grenouillettes en Outaouais

durant les périodes sèches. Les plantes des milieux humides sont d'autre part très abondantes et efficaces pour emprisonner, grâce à leurs racines, les sédiments, prévenant ainsi leur ruissellement et les phénomènes d'érosion et de dégradation des cours d'eau. Les milieux humides améliorent enfin la qualité de l'eau en jouant un rôle de filtres naturels (sédimentation, absorption des éléments nutritifs, élimination des métaux lourds, des pesticides, des agents pathogènes, etc.).

Un rapport publié en novembre 2004 par Mme Nancy Olewiler, un des principaux experts canadiens en économie environnementale, fait grand état de la valeur du capital naturel dans les régions peuplées du Canada (The Value of Natural Capital in Settled Areas of Canada. Publié par Canards Illimités Canada et Conservation de la nature Canada). Selon ce rapport, ces aires naturelles fournissent de nombreux biens et services qui revêtent une valeur économique qui dépasse largement les bénéfices découlant de leur conversion pour des utilisations humaines (développement agricole et urbain). À titre d'exemple, la ville de New York a récemment découvert qu'elle pouvait éviter des dépenses évaluées entre 3 et 8 milliards de dollars (US \$) pour de nouvelles usines de traitement des eaux usées (coût annuel de fonctionnement : 700 millions US \$) en investissant 1,5 milliards de dollars pour la restauration du bassin versant des monts Catskill qui assurera gratuitement l'épuration de l'eau (Ecological Society of America).

En dépit de leur importance, on assiste toujours à l'heure actuelle à la détérioration et à la dégradation des milieux humides, ou tout simplement à leur élimination, particulièrement dans les zones urbaines fortement convoitées pour le développement. Puisque la meilleure façon de préserver ces milieux est d'abord de les connaître, le CRE de Laval a réalisé entre 2000 et 2004 une vaste étude visant à répertorier et à caractériser les milieux humides sur son territoire, allant du plus grand au plus petit. Cette démarche a d'ailleurs incité Ville de Laval à réaliser son propre inventaire, exercice qui devrait aboutir à la mise en place d'une politique municipale de protection des milieux naturels. Pas moins de 740 milieux humides (de 0.01 ha à 16 hectares) ont ainsi été répertoriés en zones riveraines, agricoles et urbaines.

En attendant des mesures adéquates de protection de la part de la municipalité et du MDDEP, ces milieux humides continuent

néanmoins de disparaître du territoire lavallois, et ce, malgré les mécanismes prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement. Les médias ont fait récemment état de destructions illégales de milieux humides à Laval, dont un cas maintenant notoire dans lequel le ministre Mulcair est intervenu personnellement en délivrant une ordonnance pour la restauration des lieux.

À la question posée précédemment, on doit malheureusement répondre que nos grenouilles ne se portent pas très bien ! À quand notre tour ? ■

### LA CONSERVATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT NOUS TIENT À CŒUR

*Dans les parcs nationaux du réseau Parcs Québec, nous posons des gestes concrets de développement durable.*

- Un programme de suivi de l'intégrité écologique a été implanté dans tout le réseau afin de suivre minutieusement l'état de santé des parcs.
- De plus en plus de bâtiments sont alimentés à l'énergie solaire.
- Le transport collectif est privilégié dans les parcs nationaux des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, de la Jacques-Cartier et d'Oka.
- La consommation d'eau potable est rationnée dans tous les campings du réseau grâce à l'installation de compteurs dans les douche payantes.
- Il existe un service de recyclage des matières résiduelles dans tous les parcs.

*Ces actions témoignent de notre engagement à contribuer à une meilleure utilisation des ressources et à la conservation des territoires pour le bénéfice des générations actuelles et futures.*




[ParcsQuebec.com](http://ParcsQuebec.com)

# Ces banlieues obèses...



Par **Lily-Pierre Lacerte**  
CRE-Capitale nationale

*On parle d'obésité partout. Nos voisins du Sud en souffrent d'ailleurs depuis un certain temps déjà. Leur taux d'obésité ne cesse d'augmenter et comme pour tout autre sujet, nous voilà, quelques années plus tard, à suivre cette même tendance. Au Québec, près de 50 % des adultes (et 28 % des enfants) sont considérés comme étant atteints d'embonpoint ou d'obésité.<sup>1</sup>*

Étudiée sous tous ses angles, l'obésité se résume à quelques causes surtout biologiques, soit l'origine ethnique, le sexe, le manque d'exercice et les mauvaises habitudes alimentaires. Jusqu'à maintenant, les actions prises pour contrer ce fléau visaient surtout à l'adoption d'une meilleure alimentation et à l'augmentation de l'activité physique, mais levons plutôt les yeux et regardons autour de nous : et si le problème se trouvait ailleurs que dans nos assiettes ? L'obésité, qui devient une menace de plus en plus grande chaque jour, ne pourrait-elle pas être causée par des facteurs physiques de notre environnement ?

Avant la Seconde guerre mondiale, les distances entre les commerces, les écoles et les résidences étaient courtes; les lots, longs et étroits.<sup>2</sup> Tout avait été construit pour faciliter la tâche à l'humain. À la fin de cette guerre, l'utilisation de l'automobile s'est accrue et les banlieues ont été planifiées en fonction de l'engin. Le mandat donné aux ingénieurs et urbanistes a été de construire des routes et des quartiers efficaces pour l'automobile : pas de trottoir, des rues plus larges que sécuritaires, de rares espaces verts et trop peu de pistes cyclables.

Il faut donc l'admettre, si les gens sont plus gros aujourd'hui, c'est entre autres parce que nos villes (et surtout les banlieues) ont été conçues de façon telle qu'elles ont favorisé la dépendance à l'automobile et, de par le fait même, la sédentarité des gens : en banlieue, les lieux d'emploi et les commerces sont éloignés du lieu de résidence, en plus d'être

regroupés pour former, dans certains cas, des horreurs visuelles entourées de stationnements à perte de vue ; les écoles énormes sont situées à une distance qui ne se parcourt ni à pied, ni à vélo ; et le milieu de travail des habitants de la banlieue se trouve, pour la majorité, au centre-ville.

Les habitants de la banlieue sont donc piégés, voués à utiliser leur automobile chaque jour, et ce, pour le moindre déplacement. C'est maintenant prouvé : la probabilité d'être obèse augmente en fonction du temps passé en voiture et diminue selon la distance parcourue à la marche chaque jour.<sup>3</sup> De par leur dépendance à l'automobile, les banlieusards ont développé un mode de vie sédentaire, ils sont plus obèses et leur tension artérielle est plus élevée.<sup>4</sup>

*C'est maintenant prouvé : la probabilité d'être obèse augmente en fonction du temps passé en voiture et diminue selon la distance parcourue à la marche chaque jour.*

Pourtant, les habitants de la banlieue ne sont pas nécessairement moins actifs.<sup>4</sup> Ils ont leurs activités physiques bien à eux, mais ils doivent se rendre au terrain de golf ou jusqu'à la piste cyclable en voiture. De leur côté, les citadins doivent marcher entre leur résidence et leur milieu de travail, marcher pour aller dîner, monter des escaliers (c'est un fait : en banlieue, les bâtiments n'ont qu'un seul étage alors qu'en ville les quartiers sont construits en hauteur), marcher pour faire leurs courses ou pour prendre le transport en commun.

Vous avez peine à croire que ces quelques centaines ou milliers de pas font une différence ? Une étude de Frank réalisée en 2004 prouve que chaque kilomètre marché en



*Une étude de Frank réalisée en 2004  
prouve que chaque kilomètre marché en  
moyenne par jour diminue de 5 %  
la probabilité d'obésité.*

Le plateau Lebourneuf, un exemple typique de développement domiciliaire en banlieue

moyenne par jour diminue de 5 % la probabilité d'obésité. Le niveau de mixité urbaine, la connectivité du réseau de rues qui facilite les déplacements, la présence de destinations à proximité des habitations, la densité du milieu de vie et la circulation automobile calme sont des éléments qui qualifient le potentiel piétonnier d'un quartier. Ces mêmes éléments diminuent les probabilités d'obésité de 7 % puisqu'ils incitent au déplacement à pied.<sup>3</sup>

L'environnement bâti facilite ou restreint l'activité physique.<sup>5</sup> Il peut être structuré de façon à donner aux gens plus ou moins d'occasions et de choix d'être actifs. La façon dont ont été pensées les villes et les banlieues ne donne pas la possibilité à l'individu de bouger. Tout a été conçu pour faciliter l'automobile. L'individu n'a alors qu'à suivre la tendance et à utiliser sa voiture. Quand l'environnement qui nous entoure est propice à l'action, quand il y a des endroits attrayants où s'arrêter, des parcs rassurants, de l'ombre, des bancs ou quand la circulation automobile est calme, les gens vont saisir l'occasion et bouger plus. Le milieu de vie vient alors inciter la personne à être plus active.<sup>6</sup>

Il peut nous paraître impossible de ramener massivement les gens vers les quartiers centraux. Que faire alors pour améliorer le territoire déjà construit ? Détruire pour reconstruire ? Il faut travailler avec les structures déjà existantes et, en parallèle, renforcer les mesures d'aménagement du territoire pour limiter l'étalement urbain. En augmentant la mixité des quartiers, en instaurant des commerces au rez-de-chaussée des

immeubles et des logements aux étages du dessus, en transformant des stationnements en jardins communautaires, en améliorant le transport en commun, en réduisant la circulation locale ou même en l'interdisant dans certaines portions du centre-ville, en promouvant la marche et le vélo, peut-être pourrions-nous alors espérer neutraliser notre dépendance à l'automobile et vivre dans un environnement plus sain. Si certaines de ces actions relèvent du citoyen, d'autres relèvent de choix politiques...

Souhaitons maintenant que le développement des villes de demain incitera à la marche et au vélo, et qui sait, peut-être un jour notre collectivité retrouvera-t-elle son poids santé ! ■

1. FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU CANADA. La banlieue : Un mauvais rêve? 1<sup>er</sup> août 2005. <http://ww1.heartandstroke.ca/Page.asp?>

2. FRUMKIN, H. «Urban sprawl and public health», *Public Health Reports*, vol.117, mai-juin 2002, p. 201-213.

3. FRANK, L. D., MARTIN, A., ANDERSEN MA. et SCHMID, T. L. «Obesity relationship with community design, physical activity and time spent in cars», *American Journal of Preventive Medicine*, vol.27, no2, août 2004, p. 87-96.

4. EWING, R. et McCANN, B. A. «Measuring the health effects of sprawl», septembre 2003, 42 p.

5. STRUM R. et COHEN D. A. «Sururban sprawl and physical and mental health», *Public Health*, vol.118 no7, octobre 2004, p. 488-496.

6. *Des solutions d'urbanistes pour combattre l'obésité*, \_enregistrement audio\_, Radio-Canada radio, émission : Les années lumière, journaliste: Sophie-Andrée Blondin, entrevue avec Lucie Lapierre, mai 2004.

# La Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides

## Une première au Québec



*Les décideurs des Laurentides, en particulier ceux du monde municipal, sont bien conscients que la prospérité de la région et sa qualité de vie exceptionnelle reposent d'abord sur la protection de son patrimoine naturel et bâti. C'est pourquoi plus de 150 municipalités, organismes et entreprises de la région ont, à ce jour, endossé la Charte des paysages, une initiative du CRE Laurentides.*

### ■ Un environnement exceptionnel

Stratégiques du point de vue socio-économique, les paysages prêtent leurs richesses pour renforcer le capital culturel, cinématographique et agrotouristique des Laurentides. Ils contribuent aussi à attirer les entreprises de la nouvelle économie. Avec ses 6 000 lacs et rivières, ses forêts, ses montagnes, ses collines et ses vallées, la diversité de ses milieux et son patrimoine culturel exceptionnel, la région des Laurentides reste l'une des destinations les plus recherchées notamment pour le récréotourisme et la villégiature. Cependant, cette demande paysagère augmente au point où l'on constate une dégradation de ces paysages tant estimés.

### ■ Faire des paysages, la référence

Le paysage constitue l'élément intégrateur de toutes les facettes d'un milieu naturel et bâti. C'est aussi le principal indicateur de l'état de santé d'un milieu. Il faut donc lui accorder une grande valeur et une grande attention car il enveloppe la vie sociale dans les Laurentides.

L'état des paysages, dans la région des Laurentides, soulève trois enjeux fondamentaux de nature sociale, écologique et économique.

### ■ Améliorer la qualité de vie

L'intégrité des paysages et la qualité de vie sont indissociables. Les paysages naturels et bâtis contribuent au sentiment d'ap-

partenance à un lieu donné. Or, on constate la modification ou la disparition graduelle de repères culturels et patrimoniaux qui forment la mémoire collective. Il faut donc minimiser les pratiques qui ont des conséquences intergénérationnelles.

### ■ Préserver l'environnement

Le type et le rythme d'urbanisation ainsi que certaines pratiques de développement causent une altération des milieux naturels, entraînant trop souvent une perte de biodiversité. Il est possible, dans les pratiques d'aménagement du territoire, de concilier les exigences du développement et l'intégrité des milieux naturels.

### ■ Développer sans hypothéquer le futur

On mise de plus en plus sur la valorisation croissante de la nature et du patrimoine bâti, tant par les résidents que par les visiteurs, pour assurer le développement et la prospérité de la région.

Pourtant, le développement se fait souvent au détriment de ces richesses, risquant ainsi d'affecter la position concurrentielle de la région. Il faut reconnaître cette situation et agir.

Dans un contexte où la richesse paysagère se banalise et se dégrade de plus en plus rapidement, il devient urgent de mobiliser les acteurs à l'importance d'endosser une charte garantissant l'engagement régional de préserver l'intégrité des paysages des Laurentides.

*L'intégrité des paysages et la qualité de vie sont indissociables.*

# Une préoccupation de tous les milieux

*Qui n'a pas déjà été émerveillé par la beauté d'un paysage agricole, forestier, aquatique ou villageois ? Source de création et d'expression, le paysage évolue au gré des usages et des interventions pratiqués sur le territoire. Or, les pratiques québécoises d'aménagement ayant beaucoup changé en 25 ans, un regard inquiet se pose sur cette évolution débridée.*

## ■ Plus de 10 ans déjà

Des organismes dont Environnement Visuel Plus et l'Association touristique des Laurentides tiraient, il y a plus de dix ans, la sonnette d'alarme. Par la suite, le Conseil de la Culture des Laurentides mena un exercice de caractérisation des paysages qui visait à fournir aux aménagistes du territoire les outils nécessaires afin qu'ils puissent évaluer et gérer les paysages d'intérêt patrimonial. Enfin, la direction régionale du ministère des Transports du Québec a produit un plan de mise en valeur des paysages du corridor de l'autoroute 15 et de la route 117. Prenant la relève, le CRE Laurentides pilote l'Opération paysages, aidé d'un comité avisé, formé des principaux organismes concernés du territoire.

## ■ Une concertation régionale

La Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides est le fruit d'une démarche multisectorielle et multidisciplinaire consensuelle. S'inspirant de la Charte du paysage québécois, celle des Laurentides a été adaptée à l'ensemble du territoire laurentidien. Elle identifie des enjeux, formule des principes directeurs et propose des engagements qui accompagnent les intervenants gouvernementaux, municipaux, associatifs et privés, soucieux de contribuer au développement durable de la région des Laurentides tout en assurant la protection de ses paysages.

*En raison de la beauté de sa nature,  
de l'authenticité de ses paysages,  
de la richesse de son patrimoine  
architectural et de la proximité  
montréalaise, la région des Laurentides  
devrait connaître la plus forte croissance  
démographique du Québec au cours des  
vingt prochaines années.*



## Les fondements de la Charte

### ■ RECONNAÎTRE

**Les endosseurs de la Charte reconnaissent l'importance des paysages. La Charte propose de soutenir l'action locale et la concertation avec les organismes de protection et de mise en valeur des paysages. Elle vise à promouvoir la valeur des paysages et le caractère propre des communautés qui les façonnent.**

**1 • Le paysage est source de création et d'expression. Il fait partie intégrante de notre patrimoine naturel, culturel et collectif.**

Il sert de lieu de mémoire et de lien avec notre passé dont il importe de préserver les éléments les plus fondamentaux. Un paysage peut être emblématique pour tous ou unique à chaque communauté sans qu'il prétende nécessairement être exceptionnel. Le paysage traduit nos préoccupations relatives à la qualité de vie et notre résistance à la disparition des spécificités territoriales.

**2 • Le paysage est un bien commun, de responsabilité individuelle et collective, ce qui en fait un enjeu de société.**

Chaque communauté est dépositaire du territoire qu'elle occupe et responsable de la valeur paysagère qu'elle lui attribue. Les interventions sur une portion de territoire, par un propriétaire foncier ou un organisme, engagent sa responsabilité à l'égard des valeurs collectives et publiques du paysage. Dans le cadre de leur compétence, les collectivités locales, régionales et nationales sont les garantes et les gestionnaires d'un bien dont l'intérêt commun est évident.

**3 • Le paysage est à la fois le résultat et la reconnaissance des occupations successives du territoire. Il évolue constamment et à des échelles diverses.**

Le territoire constitue la matière première des Laurentides. Que ce soit dans l'aire domestique privée, dans les champs des infrastructures publiques ou dans celui de l'exploitation industrielle des ressources, les paysages se transforment quotidiennement en fonction des choix individuels et des orientations collectives du moment. Le paysage inspire la culture dans la diversité de ses manifestations et l'enrichit ou l'appauvrit selon les choix d'activités ou de développement. En raison de la beauté de sa nature, de l'authenticité de ses paysages, de la richesse de son patrimoine architectural et de la proximité montréalaise, la région des Laurentides devrait connaître la plus forte croissance démographique du Québec au cours des vingt prochaines années.

**4 • La région des Laurentides est privilégiée par la diversité de ses paysages et de ses grands espaces naturels. Ces richesses sont un moteur économique incontestable pour le développement de la région, en particulier pour les vocations de villégiature et de récréotourisme.**

La région des Laurentides est la première zone de destination de villégiature au Québec. En 1999, on estimait à plus de 100 000 personnes la population saisonnière. En 2002, 2 760 000 touristes ont fréquenté la région (60% de plus qu'en 2000) ce qui en fait le lieu le plus achalandé après Montréal et Québec. Ces visiteurs y ont dépensé plus de 500 millions de dollars. La région des Laurentides bénéficie, entre autres, de retombées importantes liées à l'agrotourisme et au récréotourisme.

**5 • Les pressions du développement sur les milieux engendrent des conséquences de plus en plus déterminantes aux plans environnemental, social et économique. Dans un contexte où les paysages se banalisent rapidement, il devient urgent d'agir pour protéger la diversité et la santé de nos paysages.**

Chacune de nos pratiques territoriales entraîne une incidence directe sur la valorisation des paysages. Or, nos instruments actuels d'aménagement évacuent trop facilement les rapports sensibles de notre collectivité à l'égard du territoire. Si certains paysages, témoignages d'un patrimoine séculaire ou de la présence de composantes naturelles fortes, ont acquis un statut qui favorise leur protection, il faut reconnaître que nombre de paysages moins exceptionnels sont fragiles, vulnérables et en danger. L'uniformisation et l'incohérence dans la gestion des espaces peuvent avoir une incidence majeure sur les besoins d'identification et d'appartenance des occupants des Laurentides.

## ■ S'ENGAGER

**La Charte des paysages engage les signataires à en respecter les principes et à adopter, à leur rythme, des pratiques d'intervention assurant la protection et la mise en valeur des paysages sur le territoire des Laurentides.**

**1 • Reconnaître, protéger et mettre en valeur de façon durable les paysages des Laurentides.**

La valorisation des paysages reflète les nouvelles exigences de la société, soit l'importance croissante de la nature et du patrimoine dans la vie contemporaine.

**2 • Faire des paysages une préoccupation fondamentale dans la mise en valeur de la région et l'amélioration de la qualité de vie.**

Le paysage représente l'indicateur principal de l'état de santé d'un milieu. Il aide à saisir le niveau de prospérité économique, de qualité de vie et d'intégrité des milieux naturels.

**3 • Voir à ce que la démarche de protection et de mise en valeur des paysages, respecte les principes du développement durable.**

Le concept de développement durable implique que l'on accorde une égale importance à l'économie, à l'environnement et au social dans la prise de décision. Ces décisions doivent se prendre dans une perspective de long terme en respectant l'équité intergénérationnelle et en agissant avec précaution. Ces principes doivent guider l'action de protection et de mise en valeur des paysages laurentidiens.

**4 • Reconnaître qu'il est essentiel de mettre sur pied un mécanisme de concertation régionale. La protection et la mise en valeur des paysages requièrent une mobilisation sociétale qui doit être canalisée dans l'action par un mécanisme de concertation régionale. Ce mécanisme assurera la pérennité, l'efficacité et l'harmonisation de l'action.**



Une charte des paysages représente une initiative d'un milieu, soucieux de la qualité de son cadre de vie et s'appuie sur une volonté locale et régionale d'agir et d'intervenir.

En 2005, une table de concertation formée de représentants des 8 MRC des Laurentides, coordonnée par le CRE Laurentides a été mise sur pied. Le mandat de cette table est de maintenir le leadership régional dans le domaine de la protection des paysages, d'élaborer un plan d'action, d'organiser des projets collectifs, de favoriser l'émergence de nouvelles approches pour protéger et mettre en valeur les paysages identitaires régionaux, tout en poursuivant l'acquisition de connaissances sur les paysages et en sensibilisant les professionnels municipaux. ■



# FORUM NATIONAL SUR LES LACS

Les 8 et 9 juin, Sainte-Adèle

*Prenez part à une vague de changements*

Photo Agnès Grondin, CRE Laurentides



Pour la première fois au Québec, ce forum rassemblera les gestionnaires du territoire, les usagers et les experts autour d'un enjeu ayant des impacts économiques, écologiques et sociaux majeurs: la santé de nos lacs.

(450) 565.2987  
[www.crelaurentides.org](http://www.crelaurentides.org)  
[info@crelaurentides.org](mailto:info@crelaurentides.org)

# La gestion des matières résiduelles



*Au Québec, comme dans toutes les sociétés dites développées, la génération des matières résiduelles ne cesse d'augmenter et la gestion de ces rejets de nos sociétés pose un problème dont l'ampleur est sans précédent dans l'histoire.*

**Par Gilles Côté,**  
responsable du  
comité sur les  
matières  
résiduelles

**N**os sociétés produisent beaucoup plus de biens de consommation qu'il y a à peine 50 ans et, en corollaire, beaucoup plus de matières résiduelles. La nature des matières résiduelles a aussi changé. D'une part, de nouvelles matières non dégradables sont apparues, notamment les plastiques, et la structure du commerce moderne a amené la multiplication des magasins grande surface, dans l'alimentation par exemple, qui font un usage intensif d'emballages multiples qui ne sont généralement pas réutilisables. D'autre part, le cycle de vie des biens consommés est de plus en plus court. De la vaiselle aux ordinateurs, en passant par le mobilier, le citoyen d'aujourd'hui les remplace plus souvent qu'auparavant. S'il était admis autrefois qu'on put laisser un fauteuil ou un lit à ses héritiers, plus personne n'envisage aujourd'hui de faire de même avec son lecteur DVD.



Photo Denis Chabot © Le Québec en images, CCDMD

Devant des tonnages de résidus impressionnants (voir l'encadré ci-contre), le RNCREQ reconnaît l'urgence d'agir dans ce domaine. Afin d'aider à stabiliser et à réduire la génération des matières résiduelles et en accord avec les principes de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, nous souhaitons qu'on effectue un virage vers une gestion écologique de nos matières résiduelles, une gestion qui tienne compte du principe des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination). Ce principe veut que la réduction à la source, la valorisation et l'élimination doivent être privilégiés dans cet ordre dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

Les impacts environnementaux de l'élimination sont importants et l'objectif fondamental du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans l'élaboration de ses politiques de gestion vise d'abord la réduction des impacts et des nuisances liés aux activités d'élimination. L'enfouissement est critiqué à cause des nuisances qu'il produit, de ses impacts sur le milieu naturel environnant et parce qu'il ne répond pas de toute évidence aux principes du développement durable. On sait aussi que l'enfouissement pêle-mêle ou l'incinération ne favorisent pas l'économie des ressources. Les matières résiduelles récupérables sont des ressources au même titre que les ressources dites naturelles dans le sens où leur récupération et leur réemploi permettent de réduire l'extraction et l'usage de nouvelles matières et favorise donc leur conservation. Ainsi, les matières résiduelles sont des ressources que nous gaspillons allègrement lorsque que nous ne faisons que les enfouir. L'enfouissement «gaspille» aussi une portion toujours plus grande du territoire consacré à cet usage tout en défigurant le paysage où il se pratique.

Dans le but de réduire le flux des matières résiduelles «ultimes» vers les lieux d'élimination, le RNCREQ a proposé au gouvernement du Québec l'adoption d'un certain nombre de mesures qui sont aussi applicables dans certains cas au niveau municipal. Notons, parmi ces mesures :

- l'adoption d'une politique d'achat gouvernementale «verte» ;
- l'adoption de mesures vigoureuses visant le développement de débouchés industriels et commerciaux pour les matières secondaires en assurant aux entreprises du secteur de la récupération de pouvoir écouler leur production de façon rentable ;
- la révision statutaire de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles en resserrant certains objectifs et en y introduisant la notion de «zéro déchet» comme objectif à long terme d'un processus évolutif ;
- l'établissement d'une limite aux nouvelles autorisations de capacités d'élimination, en vertu de l'article 70 de la Loi sur la qualité de l'environnement, sous la forme d'un quota reflétant les quantités à éliminer estimées d'après les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ;
- l'établissement, en vertu de l'article 53.28 de la Loi sur la qualité de l'environnement, de normes de «recyclabilité» qui permettront le retrait graduel de l'usage d'emballages et de produits dont la destination finale est l'élimination ;
- la mise en vigueur, dans les plus brefs délais, des règlements d'application concernant la contribution des entreprises productrices de biens au financement de la collecte sélective municipale et concernant les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et des sols contaminés.

## QUELQUES CHIFFRES

■ Selon le Bilan 2002 de la gestion des matières résiduelles au Québec réalisé par Recyc-Québec, 11,3 Mt (millions de tonnes métriques) de matières résiduelles étaient générées au Québec en 2002. De ce total, 6,5 Mt, soit 870 kg par personne, ont dû être enfouies ou incinérées.

■ Quant aux matières résiduelles d'origine domestique, sous responsabilité directe des municipalités, 3,5 Mt ont été générées et 2,9 Mt ont dû être éliminées, soit environ 83%.

■ Ceci implique que seulement 17 % des matières générées ont été détournées des filières de l'élimination par le réemploi, le recyclage ou le compostage. La limite pratique considérée dans le Bilan 2002 de Recyc-Québec est de 87 %. Nous sommes donc encore très loin de ce qui peut être fait pour adresser adéquatement ce problème de sorte qu'il ne s'amplifie pas pour les générations futures.

■ Les résidus organiques compostables constituent près de 40 % du poids des matières résiduelles d'origine domestique. Or, seulement 7 % de ces résidus étaient récupérés en 2002 alors que l'objectif est de 60 % pour 2008.

■ Entre 1992 et 2002, les quantités de matières résiduelles générées au Québec provenant du secteur municipal ont augmenté au rythme annuel de 4,2 % et les quantités de matières éliminées provenant du même secteur ont aussi augmenté au rythme annuel de 3,2 %.

■ En octobre 2005, trois ans avant la date butoir de l'atteinte des objectifs visés par la mise en œuvre des Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), seulement les deux tiers de ceux-ci ont été adoptés par les MRC.

L'adoption récente des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) dans une majorité de MRC au Québec donne aux municipalités la responsabilité de l'atteinte de l'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, à savoir la récupération de 60 % des matières récupérables gérées dans le secteur municipal à l'horizon 2008. Déjà, certaines municipalités progressent rapidement vers l'objectif, alors que d'autres, comme la Communauté métropolitaine de Montréal, n'ont pas encore adopté leur PGMR.

Une des clés de l'atteinte de l'objectif est la récupération des résidus organiques compostables puisque ceux-ci représentent près de 40 % des matières générées dans le secteur municipal et que leur taux de valorisation en 2002 n'était que de 7 %.

Nous croyons que la tendance actuelle à l'augmentation des quantités dans le cycle de génération-élimination des résidus doit être rapidement contrée si nous ne voulons pas laisser aux générations futures des montagnes de déchets disséminés sur le territoire. Nous croyons aussi que les ressources financières consacrées à la gestion des matières résiduelles doivent augmenter si nous ne souhaitons pas leur laisser un mode de gestion déficient et irrespectueux des principes du développement durable. ■



Photo Diane Saint-Laurent © Le Québec en images, CCDMD

► **Les conseils régionaux  
de l'environnement  
Québec et Régions  
*en action !***



# Bas-Saint-Laurent



Éric Bélanger,  
vice-président

Incontestablement, l'énergie éolienne représente une filière d'avenir dans le portrait énergétique québécois. Dans un contexte de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique, elle fait désormais partie de l'éventail d'options auxquelles nous devons avoir recours. En outre, elle peut également constituer un moteur intéressant de développement économique régional.

Cela dit, l'engouement dont fait l'objet l'énergie éolienne ne doit pas faire perdre de vue que l'on doit composer également avec certains de ses défauts. Bien que dans une moindre mesure, elle présente, comme toutes formes d'énergie, des impacts sur l'environnement et sur les populations. C'est d'ailleurs pourquoi les environnementalistes approuvent globalement le recours à l'éolien en autant que l'on respecte les règles de l'art et que des efforts sont également consentis pour diminuer le gaspillage et l'apport d'autres sources plus polluantes. Il importe en effet d'encourager prioritairement une utilisation rationnelle et responsable de l'énergie plutôt que l'intensification des diverses filières de production.

Une mauvaise intégration de la filière de production éolienne peut en effet générer certains impacts environnementaux, sociaux et économiques significatifs si on n'y prend gare. Un cadre de développement éolien durable est nécessaire pour assurer une intégration harmonieuse de ces structures, parfois nombreuses et imposantes, que l'on prévoit implanter sur le territoire.

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE BSL) est intervenu à plusieurs reprises dans le dossier auprès du public, des acteurs du milieu et des élus de sa région. Le printemps dernier, il a participé à des audiences publiques du BAPE<sup>1</sup> sur un projet de parc éolien dans la MRC de Matane. Il a ainsi pris connaissance du fait que le gouvernement n'a pas donné suite à des avis et à des constats émis précédemment par un premier BAPE sur un projet d'aménagement éolien à Murchochville<sup>2</sup>. En l'occurrence, la commission était d'avis, comme prémisses à un développement durable de la filière éolienne, que le gouvernement définisse un cadre d'évaluation des projets. Il proposait éga-

*La filière éolienne : propre et renouvelable mais non dénuée d'impacts sur l'environnement et les communautés.*

lement que des consultations régionales en amont aient lieu, en privilégiant une association étroite avec les organismes du milieu pour optimiser les retombées locales et régionales. Le BAPE ajoutait enfin qu'il convenait de réaliser les études nécessaires visant à connaître les corridors de migration des oiseaux avant d'accueillir des parcs d'éoliennes, les connaissances actuelles étant jugées insuffisantes pour évaluer adéquatement les impacts sur l'avifaune.

## ■ La portée environnementale des projets

La filière de production éolienne n'est donc pas dénuée de tout impact environnemental. Différents experts et le personnel de la Société de la faune et des parcs du Québec et d'Environnement Canada ont notamment exprimé à l'occa-



sion des deux BAPE qu'ils sont très préoccupés par les conséquences négatives que pourraient engendrer les éoliennes sur la faune aviaire. Les principaux impacts appréhendés concernent le maintien d'habitats pour des espèces au statut précaire et les risques de collision avec les éoliennes implantées dans des corridors où des millions d'oiseaux peuvent circuler annuellement dans le ciel. Notons que l'axe du Saint-Laurent est connu pour être un corridor de migration d'oiseaux majeur dans l'est de l'Amérique du Nord dont certaines espèces sont en déclin, telles plusieurs populations d'oiseaux forestiers et de rapaces.

# ► Les CRE en action !

Les experts reconnaissent aussi les lacunes actuelles dans la connaissance relative à l'avifaune et le gouvernement devrait s'engager à assurer des inventaires et des suivis systématiques de migration des oiseaux. De l'avis de la commission, ces connaissances «sont essentielles au choix optimal des lieux d'implantation des éoliennes et constituent une condition préalable à la réalisation des phases de projets dont les travaux ne sont pas déjà amorcés».

Elle avance que «chaque emplacement d'éoliennes devrait être sélectionné avec minutie en tenant compte non seulement de la qualité des vents, mais aussi des corridors migratoires et des aires de reproduction ou de nidification potentiels». Ces études ne sont pas complétées à ce jour et surtout, le processus de sélection des projets doit impérativement être modifié pour tenir compte de critères non économiques (impacts environnementaux et sociaux) dans les propositions.

Parmi les autres impacts appréhendés, mentionnons ceux attribuables aux nouvelles lignes de transport comme l'utilisation d'herbicides, la modification d'habitats et l'augmentation des champs électromagnétiques.

## ■ Des impacts socio-économiques à long terme

Les parcs éoliens peuvent également engendrer plusieurs impacts socio-économiques dans les communautés qui accueillent les projets. Ils occasionnent un impact visuel certain sur les paysages qui doit être soumis à une évaluation globale par tous les acteurs concernés. Les intervenants du tourisme, du loisir, de la culture et tout particulièrement les élus doivent prendre part aux discussions. Le paysage est un élément patrimonial qui fait partie intégrante du milieu de vie et qui devrait être reconnu et protégé à titre de ressource collective. Un pouvoir décisionnel ne peut être accordé en vertu d'un seul droit individuel de propriétaire car les impacts cumulatifs doivent être évalués à grande échelle sur le territoire. La transformation du cadre visuel pourra affecter l'évaluation foncière, faire varier l'offre touristique et modifier le patrimoine environnemental et culturel de la région.

Par ailleurs, les producteurs agricoles et forestiers de même que les municipalités locales doivent porter une attention spéciale aux conséquences relatives à l'implantation de parcs éoliens à proximité. À titre d'exemple, citons le cas des périmètres de sécurité, obligatoires autour des structures, et qui peuvent varier entre 400 et 700 m de diamètre au minimum. Cette situation pourrait entre autres occasionner un impact au niveau de la construction de nouveaux bâtiments à vocation agricole et affecter l'expansion ou le développement de nouvelles activités. Ainsi, les municipalités et les propriétaires doi-

vent composer avec le risque que l'implantation d'éoliennes puisse hypothéquer le développement de certains autres usages sur leur territoire agricole et forestier.

Ajoutons enfin quelques autres considérants qui peuvent toucher les producteurs agricoles et forestiers de même que les municipalités locales : l'entretien des routes et des équipements, la gestion des bris, les mesures de sécurité dont les incendies, le contrôle des accès illicites, l'occupation des terres, la prise en charge des équipements désuets, des résidus et des phases de démantèlement, etc.

## ■ La pertinence d'un cadre de développement durable

Si les termes "propre" et "renouvelable" collent bien à la filière éolienne, ils ne représentent pas nécessairement un gage à eux seuls du respect de tous les principes du développement durable. À défaut de critères sociaux et environnementaux inclus dans le processus de sélection des projets de parcs éoliens pour l'achat d'électricité par Hydro-Québec et de critères bien définis pour leur intégration, il incombera à la société de composer avec les externalités de ces projets.

À ces effets, le CRE BSL a demandé la tenue d'un BAPE générique portant sur un cadre de développement éolien avant d'accueillir de nouveaux projets de parcs d'éoliennes sur le territoire québécois.

Dans l'attente d'une action gouvernementale, les MRC et les municipalités seront les plus directement interpellées par les conséquences des aménagements de parcs éoliens. Nous incitons donc les instances municipales à prendre en compte les divers impacts pouvant être générés par les éoliennes et à poser un regard éclairé sur les enjeux de l'implantation de celles-ci sur leur territoire. Les conseils de l'environnement seront des collaborateurs privilégiés et disponibles pour contribuer à ce qu'elles se dotent d'une vision d'ensemble et d'un cadre de développement durable propre à leur région.

En 2005, il devient pressant de définir collectivement une vision responsable et rationnelle en matière d'énergie. Pour agir dans une perspective de développement durable, nous devons d'abord gérer nos approvisionnements selon une vision de planification intégrée et durable des ressources, et ceci en y incluant la filière éolienne. ■

1. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Mandat en cours. Projets de parcs éoliens à L'Anse-à-Valleau et à Baie-des-Sables. Enquête et d'audience publique. 16 mai au 16 septembre 2005.

2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Rapport 190. Projets d'aménagement des parcs d'éoliennes des monts Copper et Miller à Murdochville. Rapport d'enquête et d'audience publique. Mars 2004.



Yves Gauthier,  
président

# Saguenay Lac-Saint-Jean

## *Suivi du Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay-Lac-Saint-Jean.*

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) poursuit le processus des États généraux de l'environnement (ÉGE) tenus en 1999 en effectuant le suivi du plan d'action adopté par plus de 200 participants. Ce Suivi du Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay-Lac-Saint-Jean permet de suivre la réalisation des actions et de sensibiliser la centaine d'intervenants participants ou impliqués dans le projet envers la conservation de la biodiversité dans un contexte de développement durable.

### ■ Historique

Le CREDD et la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont engagés depuis longtemps dans une démarche de développement durable. Ils poursuivent présentement le processus amorcé dès 1988 par les États généraux de l'environnement (ÉGE). Des États généraux ont été réalisés de nouveau en 1999. Lors de cette vaste consultation, un portrait de l'environnement régional a été réalisé et plus de 200 participants ont adopté une série d'actions jugées prioritaires pour la région. Ce plan d'action compte actuellement 233 actions portant sur treize thèmes d'intérêt pour la région: agriculture, air, aluminium, eau, éducation, énergie, faune, forêt, matières dangereuses, mines, transports, urbanisation et urgences environnementales.

La démarche des ÉGE et du Suivi s'inscrit dans l'esprit de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies de 1992. En reprenant l'essentiel de la démarche du gouvernement du Québec (Stratégie québécoise sur la diversité biologique 1996) et en l'appliquant à une échelle régionale, le projet se veut un moyen d'impliquer et de responsabiliser les décideurs locaux et régionaux et de les sensibiliser à l'intégration de la préoccupation envers la conservation de la biodiversité dans leurs décisions, dans une perspective de développement durable.

### ■ Objectifs visés

Les objectifs du projet sont d'évaluer :

- Si les ÉGE ont permis d'augmenter la conservation de la

biodiversité au Saguenay-Lac-Saint-Jean;

- Si le suivi a permis de maximiser les retombées des actions qui ont été réalisées;
- Si le suivi a permis de sensibiliser les intervenants régionaux à la préservation de la diversité biologique;
- Si le processus des ÉGE, le plan d'action et le suivi constituent une méthode intéressante applicable à d'autres régions du Québec : elle pourra servir de canevas de base si la démarche démontre qu'il s'agit d'un outil concret et efficace de conservation de la biodiversité à l'échelle régionale. Déjà, deux autres régions ont réalisé des projets similaires aux États généraux de l'environnement.

### ■ Fonctionnement

Il s'agit de la première application à l'échelle d'une région de la méthodologie développée pour la Stratégie québécoise sur la diversité biologique (1996). Ainsi, la matrice de planification de la diversité biologique et du développement durable a été utilisée dès 1998 pour élaborer le plan d'action régional. La matrice et le projet régional sont tous deux reconnus par l'ONU<sup>1</sup>.

Les divers paliers de gouvernements présents sur le territoire régional sont sollicités. Les intervenants régionaux sont plus au fait des problématiques et y sont impliqués directement et personnellement. Nous espérons qu'ils prendront mieux conscience de leurs rôles et responsabilités en matière de conservation de la biodiversité, dans un contexte de développement durable. Dans une région où les ressources naturelles sont des piliers de l'économie, cela pourra avoir une incidence importante sur la viabilité économique de la région par une meilleure exploitation des ressources.

Une centaine d'organismes publics, privés, des associations, des municipalités, etc., ont accepté de participer au Suivi en transmettant une ou deux fois l'an des fiches faisant état de la réalisation de chacune des actions les concernant. Toutes les informations transmises par les participants ainsi que tous les documents produits peuvent être consultés en ligne sur notre site Web. La population régio-

# ► Les CRE en action !

nale peut ainsi s'appropriier le projet, en suivre l'évolution en temps réel et intervenir si elle le désire auprès des organisations participantes.

Autant que possible, les communications écrites auprès des organismes, du comité et des partenaires s'effectuent par courriel pour minimiser l'utilisation de papier. De plus, les organisations participantes peuvent transmettre leurs fiches par le biais du site Web du CREDD.

Des éléments de promotion et de communication sont réalisés au besoin. Un forum a eu lieu le 3 juin 2004 et a réuni une soixantaine d'intervenants et de personnes intéressés. Cette activité nous a permis de connaître les opinions, perceptions, commentaires et suggestions des participants en regard de l'ensemble du projet. Les participants ont jugé dans l'ensemble que le projet doit recevoir un support adéquat. Une autre activité publique du genre est prévue en 2006. Un bulletin électronique a également vu le jour à la fin de l'année 2004. Il est distribué à toutes les organisations liées au projet et est également disponible sur le site Web du CREDD.



## ■ Partenaires

Le projet bénéficie du support technique et financier de plusieurs personnes et organismes. En premier lieu, un comité apporte son support au projet. Il est composé d'un président et de représentants de chaque secteur du plan d'action. Des partenaires sont également présents sur ce comité. Ces personnes valident les réalisations, rapports et autres, et apportent leurs expertises au projet. Les premiers membres ont été sollicités pour faire partie de ce comité, alors que les derniers membres à se joindre au comité ont demandé d'y siéger, ce qui démontre l'intérêt grandissant des intervenants régionaux pour ce projet.

Cinq partenaires financiers se sont associés au projet dès le départ : le Fonds d'action québécois pour le développement

durable, la Conférence régionale des élus (anciennement le Conseil régional de concertation et de développement) et le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et la Société Alcan.

Le projet est reconnu par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec : le CREDD est l'un des six organismes non gouvernementaux à être partenaire de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies. Le projet est inscrit comme objectif (4.8) du Plan d'action québécois sur la diversité biologique 2004-2007. La direction du patrimoine écologique et du développement durable du ministère de l'Environnement apporte également son soutien technique et son expertise au projet, par des rencontres d'information et de formation et par la présence d'un représentant au comité de suivi.

Le forum de 2004 a permis de faire connaître le projet à d'autres organismes et 15 partenaires financiers se sont associés à la réalisation de cette activité, soit le ministère de l'Environnement, la campagne Solidaires pour un développement durable, 4 entreprises (Abitibi Consolidated, SFK Pâtes, Restaurant Spag, Groupe Leblond Bouchard), les 5 députés provinciaux, Hydro-Québec, Ville de Saguenay, le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean et l'Université du Québec à Chicoutimi.

## ■ Continuité prévue

À l'échéance du projet en 2006, le bilan et l'analyse des cinq années de suivi seront réalisés et présentés à la région (rapport quinquennal et activité publique) afin de déterminer les impacts du projet, son degré de réussite, les éléments pouvant être améliorés, la réalisation du plan d'action, etc. Si l'expérience s'avère un succès quant à son impact sur les intervenants et sur la réalisation des actions du Plan, nous pourrions conclure qu'il a contribué au développement durable de la région. Nous espérons pouvoir développer, à partir des résultats obtenus, un modèle qui pourra être appliqué ailleurs au Québec. Si l'expérience est concluante et que la région en manifeste l'intérêt, le projet sera poursuivi, bonifié par l'expérience acquise durant ces cinq années et en tirant profit des expériences similaires d'ici ou d'ailleurs.

De plus, le Regroupement national des CRE du Québec (RNCREQ) a inscrit le développement de projets similaires dans les autres régions du Québec à son agenda de l'année 2005-2006, soit la mise en place d'un mécanisme de suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique dans chaque région, à l'image du modèle novateur qui a été développé au Saguenay Lac St-Jean. ■

1. Prescott, J., B. Gauthier et J. Nagahuedi Mbongu Sodi, 2000. Guide de planification stratégique de la biodiversité dans une perspective de développement durable. Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie, Ministère de l'Environnement du Québec, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Québec, 71 p.

# Capitale Nationale



Christian Savard, président

*L'année 2004-2005 a été chargée pour le Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale nationale. En plus d'avoir participé à de nombreuses et diverses consultations publiques, nous avons suivi de près plusieurs dossiers chauds concernant l'aménagement du territoire, les transports, la gestion des forêts et les matières résiduelles. De plus, le plan de développement durable annoncé par le gouvernement du Québec a suscité une attention toute particulière de notre part.*

**N**ous avons également continué à travailler au soutien de nos membres. Ce soutien s'est traduit par le partage d'expertise, la recherche de financement, l'appui et l'aide à la réalisation de projets. Le CRE-Capitale nationale a notamment permis aux groupes de faire connaître leurs différentes initiatives en leur donnant accès à son principal outil de communication, le Bulletin d'information. Ce bulletin est publié quatre fois par année. Les acteurs du milieu de l'environnement l'utilisent pour exposer leurs projets et comme moyen de sensibilisation auprès de la population, des élus et des représentants d'organismes variés. Le Bulletin d'information est distribué à quelque 800 personnes et est aussi accessible sur notre site Internet ([www.cre-capitale.org](http://www.cre-capitale.org)).

En plus des affaires quotidiennes, nous réalisons et développons des projets en accord avec notre mission et nos objectifs. Le projet de protection des milieux humides, le développement du Centre de l'environnement et la réalisation de deux campagnes de sensibilisation concernant la marche des moteurs au ralenti et les changements climatiques ont occupé l'équipe du CRE.

Comme cette année le Québec accueillera la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, nous en profitons pour vous faire connaître le projet DéfiQuébec.com, qui invite les citoyens de Québec à réduire leurs émissions

de gaz à effet de serre (GES). Il s'agit d'une version locale du Défi d'une tonne lancé par Environnement Canada. La coordination de ce projet relève du Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale nationale, de Vivre en Ville et d'Accès transports viables.

L'objectif premier de DéfiQuébec.com consiste à réduire de 500 000 tonnes les émissions de GES à Québec, ce qui équivaut à une réduction d'une tonne de GES par citoyen de la ville. Cet objectif peut être atteint si chaque citoyen de Québec fait de petits gestes pour réduire ses émissions personnelles de GES.

Pour lutter contre les changements climatiques, DéfiQuébec.com vise des changements de comportements dans trois secteurs : les transports, les matières résiduelles et l'efficacité énergétique.

## ■ Transports

Le secteur des transports est le secteur dans lequel les émissions sont le plus élevées et dans lequel les quantités de GES émises croissent le plus rapidement depuis les dernières années. Entre 1991 et 2001, le nombre d'automobiles a augmenté plus rapidement que le nombre de personnes dans la région : il y a eu un accroissement de 27 000 autos pour seulement 18 000 habitants de plus. Cela a un impact important sur les émissions de GES à Québec.

# ► Les CRE en action !



Une équipe de sensibilisation en action lors de la journée de l'air pur

## ■ Matières résiduelles

Nos matières résiduelles sont composées d'environ un tiers de matières organiques, un tiers de matières recyclables et un tiers de déchets. Leur mise en valeur atteint seulement un ratio de 24 %. Une grande partie des déchets est donc incinérée (émission de polluants et de GES) ou envoyée aux sites d'enfouissement (émission de méthane, un important GES). En ayant de meilleurs comportements en matière de gestion des matières résiduelles, il est possible d'obtenir une diminution des émissions de GES.

## ■ Efficacité énergétique

Même si le Québec est un grand producteur d'hydroélectricité, la demande de plus en plus grande en énergie pourrait occasionner la construction de centrales au gaz polluantes, particulièrement par leur émission de CO<sup>2</sup>. Les outils et appareils à consommation réduite existent, mais les Québécois connaissent-ils ces autres choix? Ce n'est peut-être pas qu'une question de budget familial, mais aussi de connaissance des options disponibles et des programmes liés à ce secteur.

L'approche préconisée dans le projet DéfiQuébec.com s'appuie sur les principes du marketing social. Il vise à joindre le maximum de citoyens et à les convaincre de prendre un véritable engagement. Pour ce faire, une campagne publicitaire régionale a été mise sur pied et des brigades de sensibilisation spécialement dédiées aux changements climatiques tiennent des kiosques et interpellent directement les citoyens pour les inciter à adopter des comportements plus écologiques à l'occasion d'événements populaires divers.

Par ailleurs, l'équipe de DéfiQuébec.com a fait distribuer un dépliant de sensibilisation ainsi qu'une carte d'engagement dans plus de 200 000 foyers de la ville de Québec. Les citoyens n'ont qu'à choisir les comportements qu'ils voudront adopter pour réduire d'une tonne leurs émissions de GES. Ils peuvent ensuite nous retourner la carte d'engagement par la poste ou encore visiter le [www.defiquebec.com](http://www.defiquebec.com) et remplir un formulaire d'engagement en ligne. Dans le but de stimuler l'engagement des citoyens, les personnes ayant retourné leur carte d'engagement seront admissibles à un concours. Ils pourront gagner l'un des quatre vélos BionX. Une mesure très efficace déjà puisqu'à ce jour, près de 6 000 citoyens étaient engagés.

Avant de conclure, nous souhaitons remercier les partenaires de DéfiQuébec.com. Il s'agit du gouvernement du Canada, de la Ville de Québec, du Réseau de transport de la Capitale, de Zoom média, de la Fondation en environnement et en développement durable, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, du ministère des Transports du Québec et de BionX.

Sans le dévouement des employés et le soutien des administrateurs et des bénévoles du CRE-Capitale nationale, l'ensemble du travail accompli cette année n'aurait pu être réalisé. Grâce à l'implication de chacun, la qualité de l'environnement et de nos milieux de vie s'améliorent, contribuant ainsi au bien-être de tous. Nous devons nous rappeler que chacun de nos gestes compte et qu'il demeure essentiel d'agir en modifiant nos comportements. ■



Étang du Lac



# Mauricie



Robert Comeau, président

*La population de la Mauricie de plus en plus critique face à la gestion de l'environnement de leur municipalité.*

**E**n Mauricie, comme dans plusieurs autres régions d'ailleurs, la population devient de plus en plus exigeante vis-à-vis ceux qui gèrent leur milieu de vie. De plus, elle est consternée de constater que, dans bien des cas, les rôles et responsabilités des décideurs régionaux et municipaux se limitent strictement aux aspects financiers et économiques et à la gestion des infrastructures physiques.

La problématique la plus marquée actuellement semble se situer au niveau du développement du territoire. Plusieurs citoyens sont inquiets de voir qu'à différents endroits on développe encore leur territoire avec très peu de considérations pour le développement durable (ex. : transport en commun, espaces naturels). On doit mettre fin au temps où les promoteurs sont maîtres d'un développement sans cohésion. Il est temps plus que jamais de baser le développement de notre territoire sur une planification intégrant les concepts du développement durable.

D'ailleurs, à l'initiative de citoyens de Trois-Rivières, le Conseil régional de l'environnement Mauricie (CRE Mauricie) a mis sur pied un comité de citoyens, le REGEENT (REGroupement pour l'Environnement et les Espaces Naturels Trifluviens). Les citoyens ont

manifesté le besoin d'avoir une structure où partager leurs inquiétudes et faire entendre leurs revendications.

Une étude réalisée pour le Conseil régional de l'environnement Mauricie à l'été 2005 sur les milieux naturels à Trois-Rivières indique que les boisés urbains, de petits îlots disséminés et peu structurés, représentent seulement 1,26 % du territoire trifluvien. Plus de 1800 signatures ont également été obtenues par un citoyen préoccupé par la protection d'un boisé d'arbres matures menacé par le développement résidentiel non respectueux du développement durable dans l'ouest de la ville. La taille et la localisation des autres municipalités de la Mauricie font en sorte que la problématique sur les milieux naturels est moins criante. Cependant, sur d'autres aspects, les décisions dans ces municipalités ne sont également pas toujours prises en accord avec les concepts du développement durable.

*Il est bien connu que la croissance urbaine et les bouleversements économiques et politiques qui l'accompagnent produisent un impact non négligeable sur les milieux naturels que l'on trouve dans la zone urbaine.*

Ce sont là des exemples de faits que la population n'accepte plus et en même temps c'est la preuve que les dirigeants municipaux doivent mettre à jour leur façon de gérer. Il faut toutefois mentionner que certaines municipalités de la Mauricie sont plus sensibilisées que d'autres à la qualité de leur environnement. Par exemple, la Ville de Shawinigan s'est dotée récem-

# ► Les CRE en action !

ment d'une Commission de l'environnement dont le mandat est de faire des recommandations pour aider l'administration de la ville à prendre des décisions et agir en accord avec les principes du développement durable.

Il est bien connu que la croissance urbaine et les bouleversements économiques et politiques qui l'accompagnent produisent un impact non négligeable sur les milieux naturels que l'on trouve dans la zone urbaine. Malgré ce fait, aucune municipalité, à notre connaissance, n'a encore cru bon de mettre en place une politique de protection de ses milieux naturels.

En Mauricie, on dénombre aussi cinq bassins versants prioritaires, rivière Maskinongé, rivière du Loup, rivière Saint-Maurice, rivière Sainte-Anne, et la rivière Batiscan. Le bassin versant est une unité territoriale naturelle au niveau de la gestion de l'eau qui réunit plusieurs municipalités. Cette unité favorise le développement durable, mais encore là, on ne lui accorde pas l'attention nécessaire. Un des enjeux importants qui se pointent à l'horizon à ce niveau est le développement des rives de la rivière Saint-Maurice. Ces rives qui sont en grande partie encore naturelles seront soumises sous peu à une énorme pression de développement récréotouristique. Joyau naturel de cette région, son développement aura un impact important qui sera difficilement réversible. Souhaitons donc que son développement se fasse avec une vision régionale et écosystémique. Dans l'atteinte de cet objectif, la Conférence régionale des élus (CRÉ de la Mauricie) sera sûrement appelée à jouer un rôle important puisqu'elle a comme principaux mandats de favoriser la concertation des partenaires de la région et le développement de celle-ci dans une perspective de développement durable.

Avec le transfert des responsabilités aux municipalités, celles-ci sont appelées à jouer dans le présent et le futur un

rôle primordial. L'échelle du territoire municipal fait naturellement de lui un terrain d'application privilégié du développement durable. Les décideurs devront comprendre le plus tôt possible les rôles et responsabilités que ceci incombe.

Ironiquement, ce ne sont plus des décisions populaires ou électorales qui devront être prises, c'est-à-dire celles qui plaisent à la majorité, mais des décisions qui sont dans l'intérêt du bien-être de la population. La population peut parfois ne pas être consciente de l'enjeu derrière une décision, mais les élus de par les responsabilités qui leur ont été attribuées par la population lors des élections se doivent d'être visionnaires. Elle leur a confié la bonne gestion de ses ressources et de son territoire.

*Le Conseil régional de l'environnement Mauricie souhaite grandement que les gestionnaires municipaux de la région prennent l'initiative de revoir et de mettre à jour leur mode de gestion sans attendre que la population les oblige à le faire.*

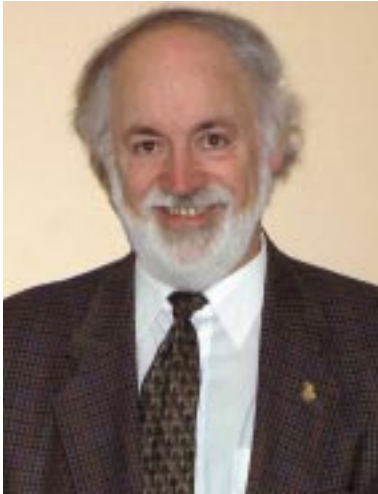


Pour parvenir efficacement à ces objectifs, ceci implique l'élaboration d'une planification rigoureuse impliquant tous les acteurs du développement social. De plus, cette planification doit dépasser les échéances électorales, et parfois même les limites municipales, et ne doit pas faire l'objet de dérogations à répétition pour ne servir seulement que les intérêts économiques. Elle devra également promouvoir la participation citoyenne. Finalement, cette planification devra amener la proposition de projets de politique cohérents pour l'avenir.

Le Conseil régional de l'environnement Mauricie souhaite grandement que les gestionnaires municipaux de la région prennent l'initiative de revoir et de mettre à jour leur mode de gestion sans attendre que la population les oblige à le faire. Soyons proactifs et non réactifs, nous y serons tous gagnants. Nous avons une belle région, une région riche de nature, qui en fait notre fierté d'ailleurs. Prenons-en soin pendant qu'il en est encore temps. ■

*La richesse d'une population passe aussi et surtout par la qualité de son milieu de vie !*

# Estrie



Jean-Guy Dépôt,  
président

*Caractérisation de l'eau souterraine.  
Une ressource pour 25 % de la population  
qui occupe 90 % du territoire habité.*

**A**u Québec, 25 % de la population utilise l'eau souterraine comme source d'approvisionnement en eau potable. Cette population occupe 90 % du territoire habité. Ainsi une grande partie du monde rural dépend de cette ressource. De plus, l'eau souterraine répond à d'autres besoins liés aux activités agricoles (irrigation, pisciculture, abreusement du bétail, etc.), commerciales (embouteillage, etc.) ou industrielles.

L'eau souterraine au Québec est généralement de bonne qualité et peu coûteuse. Toutefois, elle est de plus en plus sujette à des conflits d'usage. En effet au cours des 20 dernières années, les activités agricoles et industrielles ont contribué à augmenter le potentiel de contamination des eaux souterraines, et, dans certains cas, la détérioration de sa qualité. Au Québec, des cas célèbres de contamination et de conflits d'usage impliquant la ressource en eau sont nombreux. Notons à titre d'exemples le cas notoire de la contamination de l'aquifère de Ville Mercier qui a coûté des millions de dollars aux contribuables en travaux de décontamination et amputé la population d'une ressource en eau de qualité. Enfin, rappelons les problèmes qu'ont vécus plusieurs petites municipalités à trouver de nouvelles sources d'approvisionnement en eau souterraine. Les cas les plus récents touchent la ville de Lac Mégantic, la municipalité de Danville, les municipalités d'Irlande et de Thetford-Mines ou encore les municipalités de Saint-Germain-de-Grantham et de Saint-Cyrille-de-Wendover, pour ne nommer que celles-là.

Ces différentes problématiques possèdent quatre éléments communs :

- 1) le problème des conflits d'usage entre utilisateurs de la ressource;
- 2) le manque de connaissances de base sur la ressource en eau dans ces régions;
- 3) le manque d'outils abordables et adéquats pour gérer et protéger cette ressource et
- 4) le manque de concertation réelle entre les acteurs associés de près ou de loin à l'usage et à la gestion de l'eau (l'État, les élus locaux, les citoyens, les associations, les usagers industriels, agricoles et touristiques, etc.).

Ces lacunes expliquent en grande partie les difficultés qu'éprouvent actuellement les municipalités et les MRC à effectuer une gestion intégrée de l'eau sur leur territoire. Mais pour en arriver à une gestion sensée et intégrée de l'eau souterraine, il est essentiel de bien connaître les formations aquifères, leur répartition, leurs caractéristiques, etc. Or, les derniers travaux de cartographie importants menés au Québec, ont été réalisés dans les années 1970. La cartographie hydrogéologique et l'évaluation de la vulnérabilité des aquifères sont donc nécessaires pour assurer la protection (qualité) et la conservation (quantité) de la ressource.



# ► Les CRE en action !

## Un partenariat unique

Sensible à cette problématique, le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) a mandaté TechnoRem inc., une firme de Laval spécialisée en hydrogéologie et partenaire principal dans cette démarche, pour rédiger une proposition d'un projet d'envergure provinciale visant à établir le portrait de l'eau souterraine au Québec (qualité, quantité, distribution et vulnérabilité). De plus, cette initiative a pour but de fournir l'appui nécessaire et les outils adaptés pour que le monde municipal et les organismes oeuvrant dans le domaine puissent intégrer ces connaissances aux schémas d'aménagement, aux plans d'urbanisme, aux plans directeurs de l'eau et autres instruments de planification en vue d'une gestion intégrée de la ressource.

La première phase du projet sera concentrée à l'intérieur du bassin versant de la rivière Saint-François (voir Photo) qui recoupe neuf (9) MRC. Le territoire cartographiable est d'environ 6 147 km<sup>2</sup> et touche une population de près de 410 000 habitants faisant partie de 128 municipalités. Vu l'ampleur du mandat, les promoteurs ont regroupé une équipe pluridisciplinaire composée d'ingénieurs, d'hydrogéologues, de géologues, de spécialistes en modélisation mathématique, des spécialistes en géomatique (et en SIG) et en informatique, d'hydrologues, d'urbanistes, de géochimistes, etc. Les membres de ce groupe proviennent autant des milieux de recherche et d'enseignement que des milieux institutionnels. Ainsi, l'équipe de réalisation du projet compte parmi elle les pionniers de la cartographie hydrogéologique au Québec : l'INRS-ETE et la Commission géologique du Canada et le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). De plus, les expertises uniques des Université de Sherbrooke en matière de télédétection et de l'Université du Québec à Chicoutimi dans le domaine de la caractérisation des milieux fracturés seront mises à contribution. Chacun des partenaires possède une expertise unique en matière de cartographie des ressources en eau souterraine. L'union de ces partenaires pour la réalisation d'un tel projet constitue une première au Québec. Enfin, l'étroite collaboration des intervenants locaux, régionaux et provinciaux (ministères, MRC, municipalités, CRÉ, comités



Photo Denis Chabot © Le Québec en images, CCDMD

de bassins, groupes environnementaux, etc.) au projet permettra l'adaptation des outils de connaissances à leurs besoins spécifiques.

Par ailleurs, les grandes lignes de ce projet s'inscrivent dans le cadre de la Politique nationale de l'eau du MDDEP visant la protection et la conservation de l'eau au Québec, de même que l'intégration de la gestion de la ressource dans les schémas d'aménagement des MRC.

La démarche vise à répondre directement aux besoins des Québécois en matière de gestion de l'eau souterraine, soit :

- 1) l'acquisition de connaissances sur la ressource;
- 2) le développement d'outils de gestion efficaces de l'eau souterraine et
- 3) le transfert technologique des connaissances acquises et des outils développés vers les gestionnaires de la ressource.

Le projet proposé représente une initiative unique dont le but est de pallier au manque de connaissances sur la ressource en eau souterraine sur le territoire visé et son interaction avec les eaux de surface ainsi que de fournir des réponses aux préoccupations de la population et des instances dirigeantes. La réalisation du projet offrira aux régions ciblées de nouveaux outils de gestion de la ressource eau. ■



Consultez et téléchargez les avis, les mémoires, les rapports et les recherches du CST au :

[www.cst.gouv.qc.ca](http://www.cst.gouv.qc.ca)

Conseil de la science et de la technologie Québec



Conseil régional  
de l'environnement  
de Montréal

# Montréal



Nathalie Zinger,  
présidente

Par l'organisation cet été d'un Pique-nique/plage au parc de la Promenade Bellerive le Conseil régional de l'environnement de Montréal et une coalition d'organismes de la région revendiquent une plage dans l'Est pour que la population de l'île puisse se mettre les pieds dans l'eau en toute sécurité et sans danger pour la santé. Dans l'Est de l'île, plusieurs sites offrent un potentiel très intéressant. Le parc de la promenade Bellerive en fait partie. Selon le Conseil régional de l'environnement de Montréal, il en a tous les atouts : un bel environnement, des berges propices à l'aménagement d'une plage, une bonne qualité d'eau en rive et un large bassin de population à proximité.

Depuis plusieurs années, la qualité de l'eau en rive autour de Montréal s'est nettement améliorée, respectant les normes de baignade dans un grand nombre de cas. Les résultats des tests effectués par le Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) de la Ville de Montréal le montrent bien. Par ailleurs, aux endroits où l'eau est encore polluée par des rejets d'eaux usées, il existe des solutions techniques pour corriger le problème. Qu'attendons-nous donc pour redonner aux Montréalais(es) l'accès physique au fleuve ?

Durant l'été, il fait chaud à Montréal... Les épisodes de canicules sont de plus en plus nombreux ! La population montréalaise vit sur une île au milieu d'un fleuve prestigieux. Pourtant, les accès physiques à l'eau sont de façon générale très peu nombreux et même inexistant dans l'Est. Montréal a oublié son île ! Or, le potentiel pour des plages et des accès à l'eau sur tout le pourtour de Montréal existe bien ; la carte réalisée par les deux comités ZIP

## *Une plage dans l'Est de Montréal, c'est possible !*

de Montréal, «Des berges sur notre île !», vient d'en faire la démonstration. Même dans le secteur du Vieux-Port, il est tout à fait envisageable d'aménager un lieu de baignade. La chaleur au centre-ville et l'achalandage des lieux en été sont gages de succès pour une telle initiative !

Il faut donc entreprendre une étude de caractérisation pour déterminer le choix des sites. Malgré le manque d'infrastructures adéquates et les avis d'interdiction de baignade, des personnes se mettent à l'eau quand même ! Les Montréalais(es) veulent se mettre les pieds dans l'eau, mais depuis des décennies on leur dit que c'est impossible. Il faut changer ce mythe.

En cette année d'élections municipales, le CRE a interpellé les candidats des divers partis pour qu'ils s'engagent, s'ils sont élus, à faire en sorte que dans les cinq prochaines années la population retrouve le plaisir de se baigner dans le fleuve et notamment dans l'Est de Montréal.

Les organisateurs de cet événement exemplaire sont convaincus que ce mouvement en faveur de la récupération des usages en rive va aussi forcer une accélération des programmes de traitement des eaux usées montréalaises. Ils se sont d'ailleurs solidarisés avec les autres groupes qui à Québec, à Sorel et à Trois-Rivières réclament avec raison la dépollution du Saint-Laurent : Approche Nature, Association récréotouristique Ahuntsic-Cartierville (ARAC), Collectif en environnement Mercier-Est, Comité ZIP Jacques-Cartier, Comité ZIP Ville-Marie, Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), Corporation Saint-Laurent, Croisières Navark, Fédération québécoise du canot et du kayak, Héritage Laurentien. ■





# Outaouais

## *Conservation et mise en valeur des terres humides de la rivière des Outaouais.*



Harry Gow,  
président

**L**es milieux humides renferment d'innombrables variétés de paysages. On trouve ces milieux aux abords des eaux courantes ou stagnantes ainsi que dans des champs ou des boisés. En somme, ils se trouvent partout où la nappe phréatique est près de la surface et où l'on trouve, au moins périodiquement, des plantes tolérantes à l'eau.

Selon Canards Illimités Canada, les terres humides contribuent à réduire l'érosion et les inondations, à recharger les nappes phréatiques et à purifier les eaux de surface. Ainsi, les terres humides sont essentielles à la santé de l'environnement parce qu'elles remplissent plusieurs fonctions écologiques. De plus, des fonctions socio-économiques peuvent être associées aux services rendus par les terres humides. Il ne faut pas oublier que les êtres humains dépendent de ces milieux pour avoir accès à une eau potable, avoir la possibilité d'y observer la faune et pouvoir s'y récréer.

En Outaouais, de Gatineau à Plaisance, nous trouvons plusieurs terres humides renfermant une diversité et une richesse des plus remarquables. Comme plusieurs terres humides, celles de l'Outaouais sont menacées par le remblayage des berges, la coupe de bois ainsi que le développement domiciliaire et de la villégiature. Suite aux menaces et à la reconnaissance de ces milieux comme étant diversifiés et très riches sur le plan biologique, la Fondation de la Faune du Québec déposait, à l'automne de 1999, un Plan de mise en valeur récréo-éducatif (PMVRE) du complexe des baies McLaurin et Clément.

Ce complexe d'une superficie d'environ 17 km<sup>2</sup> est situé entre la route 148 au nord, la rivière des Outaouais au sud, la carrière Lafarge à l'ouest et la rivière Du Lièvre à l'est. L'objectif de ce projet vise la conservation et l'amélioration des habitats fauniques assorties d'une utilisation récréo-éducatif. Par conséquent, la mise en valeur récréo-éducatif de ce complexe permettra à la population locale et même à la clientèle touristique d'avoir un accès contrôlé à un environnement naturel unique et diversifié à proximité des centres urbains.



### **Divers énoncés à l'égard des terres humides et du PMVRE :**

- Les terres humides sont considérées comme l'un des écosystèmes les plus productifs de la planète.
- En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat, le secteur de la baie McLaurin est classé comme habitat faunique prioritaire
- Le complexe des baies McLaurin et Clément fait partie des sites visés par le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.
- Au Québec, 50% des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables se concentrent dans les milieux humides.
- Ce complexe est fréquenté par 33 des 35 espèces d'amphibiens et reptiles présents au Québec.

Pour ce faire, Faune Québec a délégué le CREDDO comme organisme mandataire responsable de réaliser la phase I du PMVRE touchant la section ouest de la baie McLaurin, soit l'unité I. Les aménagements réalisés en phase I seront, entre autre, l'aménagement d'un stationnement, d'un débarcadère et d'un sentier pédestre d'environ 1,6 kilomètres, dont environ 300m sur pilotis afin de permettre de traverser une section du marais située à l'extrémité ouest de la baie McLaurin. Cette phase du projet est rendue possible grâce au Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) et son partenaire financier, le gouvernement du Québec.

Plusieurs activités récréatives pour le grand public seront praticables à l'année en ce qui concerne l'aménagement récréo-éducatif de l'unité I. Il s'agit des activités suivantes : observation libre, randonnée pédestre, interprétation auto-guidée, canot, pêche et pêche blanche, ski de fond, pique-nique et animation. En outre, on prévoit que la thématique des activités éducatives traitera de la vie des marais et des espèces qui y habitent.

En conclusion, il s'agit d'un projet qui contribuera à la qualité de vie de la population locale et une fois achevé, il représentera un bel exemple de développement durable des ressources fauniques et floristiques. Pour de plus amples renseignements [www.creddo.ca](http://www.creddo.ca) ■



# Abitibi-Témiscamingue



Jacinthe Châteauvert,  
présidente

## *Des problèmes environnementaux insoupçonnés en Abitibi-Témiscamingue.*

Imaginez... Vous avez une résidence en bordure d'un magnifique lac parsemé de petites îles. C'est le paradis! Par contre, depuis quelques années, vous remarquez que la couleur de l'eau change durant été. Elle devient bleue verte et parfois verte olive. Lorsqu'il ne vente pas, une épaisse couche gélatineuse se forme à la surface de l'eau juste devant chez vous. Ça sent les ordures ou, au mieux, le gazon fraîchement coupé. Au courant de l'été, vous apprenez qu'il est interdit de se baigner à la plage municipale non loin de chez vous. Vous découvrez alors que votre beau lac est infesté par les cyanobactéries, des algues microscopiques qui peuvent affecter la santé. Cette histoire se passe au lac Abitibi, dans la MRC d'Abitibi-Ouest en Abitibi-Témiscamingue.

Le lac Abitibi est un lac immense et très beau couvrant plus de 900 km<sup>2</sup>. Le tiers de sa superficie se trouve en territoire québécois et le reste en Ontario. Du côté québécois, ses rives sont bordées par plus de 700 chalets de villégiature, des campings, des plages publiques, une marina et un site d'interprétation de la faune et de la flore. On y pratique la pêche (en été comme en hiver), la baignade et la voile. Depuis l'été 2001, les autorités de santé publique de la région recommandent à la population d'éviter la baignade et les sports nautiques au lac Abitibi lorsque des cyanobactéries sont visibles à la surface de l'eau. Cela réduit considérablement les usages de ce plan d'eau et par le fait même, son potentiel récréotouristique. La valeur des résidences pourrait même en être bientôt affectée... Aussi, le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) a-t-il décidé de prendre les choses en main.



Le CREAT est un organisme de concertation voué à la promotion du développement durable. Depuis plus de quatre ans, il tente de mettre sur pied un comité de gestion par bassin versant<sup>1</sup> pour le lac Abitibi. Ce comité permettrait de rassembler à la même table les représentants de tous les utilisateurs et gestionnaires de l'eau sur le territoire du bassin versant. Cela serait particulièrement utile dans le cas du lac Abitibi puisque la croissance des cyanobactéries dépend des quantités de phosphore dans l'eau et que le phosphore est généré par une multitude d'activités différentes à l'échelle du bassin versant.

Les eaux du lac Abitibi et de ses affluents sont en effet extrêmement riches en phosphore. Durant l'été 2004, le CREAT y a mesuré des concentrations de phosphore total variant entre 57 et 65 microgrammes par litre d'eau (µg/L)<sup>2</sup> alors que le critère du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs pour prévenir la croissance excessive des algues dans les lacs est de 20µg/L<sup>3</sup>.

Le phosphore est un nutriment omniprésent dans la nature. On en retrouve naturellement dans le sol (surtout autour du lac Abitibi qui est situé sur la plaine argileuse, riche en phosphore) et dans les déjections humaines et animales.

L'aménagement forestier, les pratiques agricoles, la gestion des eaux usées des municipalités et des résidences isolées sont donc autant d'activités qui peuvent contribuer à enrichir les eaux du lac Abitibi en phosphore. Par exemple, si le sol n'est plus protégé par un couvert végétal, le phosphore naturellement

# ► Les CRE en action !



Bassin versant Lac Abitibi

présent dans le sol peut être entraîné vers le lac avec l'eau de pluie. Si les systèmes d'épuration des eaux usées des résidences ne sont pas fonctionnels, il y a de bonnes chances que le phosphore se retrouve finalement dans l'eau du lac, etc....

Diminuer les apports en phosphore pour freiner la prolifération des cyanobactéries au lac Abitibi est un défi de taille qui demande

la collaboration de tous. Dans cette perspective, la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue a créé un comité de concertation interministériel réunissant des représentants des directions régionales des ministères de l'environnement, des affaires municipales, de la faune, de la forêt et de l'agriculture. Cependant, aucun ministère n'a actuellement le mandat ni les ressources pour prendre en charge cette problématique. Il est donc urgent de créer un comité de gestion par bassin versant pour le lac Abitibi. Tout le monde est d'accord sur ce point, il ne manque que l'argent...

Le CREAT travaille d'arrache pied pour que le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs du Québec reconnaisse le bassin versant du lac Abitibi comme étant

prioritaire, ce qui permettrait au futur comité de bassin versant d'obtenir un soutien financier du gouvernement. Le CREAT a récemment fait parvenir une demande en ce sens au Cabinet du ministre de l'Environnement, M. Thomas Mulcair. Cette demande était accompagnée d'un état de situation (produit par le CREAT avec l'aide des membres du comité interministériel régional), des résolutions d'appui de quinze municipalités du bassin versant et des lettres d'appui des directions régionales des ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, des Affaires municipales, des Ressources

naturelles (secteur faune et secteur forêt) et de la Direction de santé publique.

En attendant.... Le CREAT a octroyé un budget pour l'embauche d'une personne ressource qui travaillera à la caractérisation du milieu, en collaboration avec les membres du comité interministériel. C'est un pas de plus dans la bonne direction. Mais tout de même un bien petit pas considérant tout le travail qui reste à faire. Car il est clair que le CREAT ne pourra à lui seul freiner la prolifération des cyanobactéries au lac Abitibi. Des ressources beaucoup plus grandes devront être octroyées pour permettre une gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant. Les décideurs politiques ont donc un rôle important à jouer dans ce projet de développement durable qui permettra de prendre en considération tous les éléments des milieux. ■

1. Un bassin versant est une unité géographique désignant l'ensemble du territoire drainé vers un lac ou un cours d'eau. Un comité de gestion par bassin versant est un organisme de concertation regroupant des représentants de tous les usagers et gestionnaires de l'eau sur le territoire du bassin versant.
2. Résultats de la campagne d'échantillonnage du lac Abitibi réalisé par le CREAT dans le cadre du programme Réseau de surveillance volontaire des lacs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
3. [http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/criteres\\_eau/critere\\_p2.htm#phosphore%20total\(en%20P\)](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/criteres_eau/critere_p2.htm#phosphore%20total(en%20P)), 28 septembre 2005.

**Pour que la forêt dure**

**De la recherche**

- Chaire industrielle CRSNG-UQAF-UQAM en aménagement forestier durable
- Chaire de recherche du Canada en écologie forestière
- Chaire de recherche du Canada sur la valorisation, la caractérisation et la transformation du bois
- Unité de recherche et de développement forestier de l'Abitibi-Témiscamingue

**De la formation**

- Maîtrise en biologie
- Doctorat en sciences de l'environnement

**Un terrain particulier**

- La forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet
- Une station de recherche

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue



# Côte-Nord



Marie-Pierre Ouellon,  
présidente

**L** est toujours difficile d'avouer nos erreurs du passé. Il est parfois plus facile de le faire lorsque l'erreur est collective. Malgré tout, les premières sorties publiques des scientifiques annonçant les changements climatiques ont été accueillies avec beaucoup de scepticisme de la part de la classe politique. Depuis, les scientifiques ont réussi à démontrer que leurs hypothèses étaient en grande partie fondées et on peut affirmer que celles-ci font pratiquement consensus. Aujourd'hui, très peu de gens remettent en cause les origines anthropiques des changements climatiques qui affectent la planète. La communauté scientifique internationale en est plutôt à l'étape de tenter de prévoir ce qui se passera dans les prochaines décennies et les prochains siècles et à déterminer les méthodes d'adaptation à privilégier.

Entre-temps, les répercussions des changements climatiques se font plus nombreuses et la plupart des communautés dans le monde sont aux prises avec des problématiques diverses. Cette situation est d'autant plus désastreuse lorsque l'économie de ces communautés est basée sur des activités dépendantes de la qualité des écosystèmes ou du renouvellement des ressources. On n'a qu'à penser, entre autres, aux impacts potentiels des changements climatiques sur la pêche commerciale et sur la productivité agricole ou forestière. Bien qu'il soit encore difficile d'évaluer avec justesse ces impacts aujourd'hui, il n'en demeure pas moins que ce sont des problèmes auxquels devront éventuellement faire face, si ce n'est déjà fait, les régions du Québec.

Dans le cas de la Côte-Nord, elle est aux prises, depuis plusieurs années, mais particulièrement dans la dernière décen-

## *Les berges : indicateur des changements climatiques ?*

nie, avec la problématique importante de l'érosion des berges. En quelque sorte, cette problématique peut être considérée comme un indicateur des changements qui s'opèrent dans le climat mondial et régional. Sont en cause, dans le cas de la Côte-Nord, le relèvement du niveau de la mer, le ralentissement du relèvement isostatique de la région, de potentiels changements du régime des vents dans le golfe du St-Laurent, l'augmentation de la récurrence des tempêtes et événements météorologiques violents, et d'autres facteurs de diverses importances. Bien que certains de ces facteurs ne soient pas issus de modifications au climat, la plupart sont influencés grandement par ceux-ci. C'est d'ailleurs l'hypothèse de départ de l'étude que mène présentement le consortium Ouranos dans le secteur de Sept-Îles, simultanément à des études similaires dans deux autres régions de la province. Ces études visent, entre autres, à déterminer l'importance des changements climatiques dans la dynamique de l'érosion des berges, ainsi que des mesures d'adaptation et des pistes d'action à long terme, dans une perspective d'action globale.



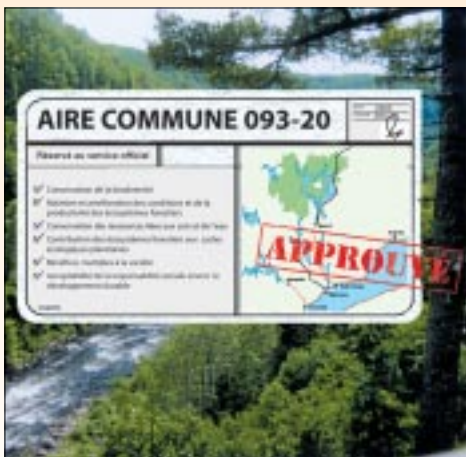
# ► Les CRE en action !

Les données climatologiques disponibles grâce aux différentes stations météorologiques disséminées autour du golfe St-Laurent tendent à démontrer que le climat, dans cette région, spécialement dans le nord de celle-ci, se réchauffe encore plus rapidement que la moyenne mondiale. En effet, alors que celle-ci enregistrait une augmentation d'environ 0,6 °C au cours du dernier siècle, la station de Natashquan, entre autres, enregistrait une augmentation d'environ 0,9 °C pour la même période. La situation est semblable un peu partout autour du golfe. Les phénomènes associés à ce réchauffement et ayant des impacts importants sur l'érosion côtière sont nombreux.

Le premier est la prise de volume des eaux. On sait que l'eau prend de l'expansion à mesure qu'elle se réchauffe. Ceci entraîne un relèvement du niveau de la mer, ce qui joue un rôle important au niveau de l'érosion côtière. Un autre phénomène important est celui du changement du régime des vents. Celui-ci est conditionné par différents facteurs dont certains sont constants (rotation de la terre) et d'autres changeants (température de l'eau et de l'air). Les changements climatiques affectant la température de l'air et de l'eau (de manière inégale dans l'espace), on semble observer ou anticiper des modifications aux courants marins et au régime des vents dans certaines régions du monde. Ce phénomène est essentiel dans le cas de la Côte-Nord, puisqu'il peut avoir un impact important sur l'érosion côtière. Les vents dominants d'Ouest repoussent l'eau vers le large et dégagent la côte, favorisant des remontées d'eaux froides et une érosion limitée du littoral. Au contraire, les vents d'Est poussent l'eau vers le littoral et favorisent les épisodes d'érosion. Si le régime des vents est modifié et entraîne une récurrence plus importante de ces vents, ce qui semble se dessiner présentement, les conséquences pour la région pourraient être désastreuses. Les changements climatiques entraînent également, c'est connu, une récurrence plus grande des épisodes climatiques dits extrêmes ou violents. Bien que la région ne soit pas sujette à la plupart de ces phénomènes, il reste que les données actuellement disponibles semblent démontrer une augmentation de la fréquence

des tempêtes (épisodes de vent violent). Celles-ci sont responsables d'une grande partie de l'érosion littorale nord-côtière et sont particulièrement dévastatrices lors des périodes de grandes marées. Autre changement important, alors que l'érosion était historiquement plutôt limitée à la moitié estivale de l'année, elle se produit de plus en plus en période hivernale. Deux principaux facteurs expliquent cela. Le premier est lié à la diminution du couvert de glace en milieu littoral. Ce couvert agit comme protection contre l'érosion, ce qui limite grandement celle-ci lors de la période hivernale. Or, le couvert est de moins en moins important, protège beaucoup moins efficacement les berges et menace de disparaître complètement. Le second facteur est lié aux épisodes de gel / dégel qui sont de plus en plus nombreux. Ceux-ci sont générés par l'augmentation du nombre de jours de dégel pendant l'hiver. Lorsque certains milieux, notamment les falaises de sable / argile, subissent des périodes alternées de gel et de dégel, il s'ensuit des érosions importantes par glissement d'une partie de la falaise et ce, sans que la mer ne soit en cause. Plusieurs cas d'érosion importants de ce type ont été répertoriés dans la région.

Mais que peut-on faire ? Il faut d'abord reconnaître que le problème a été causé par l'humanité et qu'il ne peut être réglé que par elle. Que nous partageons collectivement la responsabilité de ce qui nous arrive et que nous devons trouver des solutions concertées aux problèmes qui nous touchent. En ce qui concerne l'érosion des berges, il faut à la fois agir promptement en raison de l'importance des enjeux (économiques, sociaux et environnementaux), et agir globalement afin de s'assurer que les solutions mises de l'avant soient bénéfiques pour la qualité de vie de tous. Nous avons vu trop souvent des initiatives individuelles qui, plutôt que de régler le problème, l'amplifiait et le transférait aux voisins. En ce sens, il est de la responsabilité des représentants politiques, élus municipaux et régionaux, de protéger la qualité de vie de la population, en favorisant l'application de solutions concertées et adaptées, qui tiennent compte de l'ensemble des enjeux, qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux. ■



## Fiers de nos certifications CSA et ISO 14 001

Grâce à tous les membres de la table de concertation et à ses employés, la société Kruger a obtenu la certification de son système d'aménagement forestier durable selon les exigences de la norme canadienne CAN/CSA-Z809-02 sur l'aire commune 093-20 sur la Côte-Nord où se situe notamment l'île René-Levasseur.

Kruger souscrit aux objectifs mondiaux de développement durable et assure, par une approche axée sur la concertation, la protection des écosystèmes et de la biodiversité.



# Gaspésie et Îles-de-la-Madelaine



Marie-Josée Bernard,  
présidente

Il y a 5 ans, les principaux acteurs socio-économiques ont travaillé à définir leur vision du développement régional dans le cadre de la Planification stratégique 2000-2005. Ainsi, à la lecture des documents produits à cet effet, on remarque que la plupart des intervenants souhaitaient que la région se développe de façon viable dans le respect de l'environnement et des valeurs des gens qui y vivent. L'importance du développement durable pour favoriser l'émergence de la région était déjà prioritaire, principalement, parce que la qualité de vie et des emplois générés par les activités économiques dépendent du maintien d'un environnement sain, que ce soit au niveau de la richesse des terres et des forêts ou au niveau de la qualité de l'eau potable et du milieu marin.

Aujourd'hui, on convient facilement que le fait de tenir compte de la qualité environnementale du milieu dans une perspective de développement à long terme permet de maintenir des activités socio-économiques dynamiques tout en protégeant le capital en ressources naturelles.

L'intérêt général vers la création et l'adoption d'une vision concertée du développement durable est d'autant plus évident lorsqu'on tient compte de la mobilisation des décideurs, des organisations et de la population gaspésienne, en réponse à l'installation d'un incinérateur de sols contaminés à quelques kilomètres des côtes gaspésiennes. Cette situation de crise témoigne de l'attachement des communautés gaspésiennes à leur environnement et du besoin pressant de se développer de manière responsable dans le respect des valeurs environnementales et sociales des citoyens et en considérant les besoins des générations futures. D'ailleurs l'importance d'adopter et de mettre en œuvre une vision concertée du développement durable régional est ressortie lors du forum «Place aux citoyens» organisé par le gouvernement du Québec et la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) le 19 septembre 2004.

Lors de la première rencontre des mandataires conseil de la CRÉ tenue le 23 septembre 2004, il a été mentionné que pour



*«Ensemble pour un avenir durable».  
La mise en œuvre du développement durable en Gaspésie et aux Îles.*

orienter le développement régional, nous avons besoin plus que jamais de se doter ensemble d'une vision concertée du développement durable qui convienne aux communautés locales et aux générations futures.

La Gaspésie / Les Îles manifeste une volonté d'aller de l'avant dans la concrétisation du développement durable. Cet intérêt rejoint tout à fait les principes du Plan de développement durable du Québec annoncé le 25 novembre 2004, par le ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair. Ce plan affirme l'engagement du gouvernement envers le développement durable, à l'instar du nombre croissant de gouvernements, d'organisations et d'entreprises qui conjugue dans leur pratique la protection de l'environnement, le progrès social et le développement économique en vue d'une meilleure qualité de vie.

Dans ce contexte, le projet «**Ensemble pour un avenir durable**» permettra à la Gaspésie / Les Îles d'être proactive par rapport au Plan de développement durable du Québec par la concrétisation d'une démarche régionale. La mise en œuvre de ce projet en Gaspésie et aux Îles a pour but de contribuer à l'intégration des principes du développement durable dans les processus de planification et de prise de décisions, en favorisant l'émergence d'une vision concertée et en identifiant les principaux éléments et outils qui permettraient sa mise en application en région. Ceci contribuera à faire de la qualité environnementale de la région un atout positif et un avantage concurrentiel dans une perspective de développement durable.

Le projet «Ensemble pour un avenir durable», fièrement piloté par le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) est constitué de 4 étapes :

Information et mise à niveau des connaissances - Consultations - Mobilisation et concertation - Structuration du suivi et propositions concrètes d'actions.

Le projet a une durée de deux ans qui s'échelonne de novembre 2005 à octobre 2007. ■



# Chaudière-Appalaches



Guy Lessard,  
président

## *Développement durable et agriculture en Chaudière-Appalaches.*

La région de Chaudière-Appalaches se montre des plus dynamiques dans le secteur agricole et agroalimentaire. Ce dynamisme a toutefois sa contrepartie. La région est, depuis plusieurs années, identifiée comme celle qui génère les plus importants surplus de fumiers. Cette problématique a non seulement des répercussions sur le plan environnemental; elle affecte aussi la gestion et, dans certains cas, la pérennité de plusieurs entreprises agricoles.

Le dossier de l'agriculture constitue l'une des principales préoccupations du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA). L'organisme joue un rôle actif à plusieurs égards. Le CRECA est membre depuis plusieurs années du Comité multipartite sur la gestion des fumiers et l'agriculture durable en Chaudière-Appalaches. Au cours de la dernière année, le CRECA s'est joint aux principaux acteurs régionaux du milieu agricole, afin d'élaborer le Plan stratégique 2005-2010 secteur agricole et agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches. Dans ce plan, on vise, entre autres, à ce que «le secteur agricole et agroalimentaire soit reconnu pour sa capacité à organiser son développement dans un cadre de développement durable».

Aussi, parmi les cibles stratégiques identifiées dans ce plan, on mentionne :

- 1) Faciliter l'adaptation des entreprises agricoles au regard des exigences environnementales ;
- 2) Favoriser l'établissement de liens harmonieux de cohabitation entre les producteurs agricoles et les citoyens de la région.

Les défis du monde agricole sont grands !

Au cours des dernières années, des efforts ont été consentis par le milieu agricole afin d'améliorer les pratiques culturales et la gestion des fumiers, de façon à réduire l'impact de ces activités sur le milieu naturel. En parallèle, la



## ► Les CRE en action !

recherche a permis d'accroître les connaissances sur les mécanismes de dispersion des éléments fertilisants et des pesticides dans l'environnement. Cependant, avec la levée des restrictions au développement de la production porcine et la possibilité de continuer à déposer des amas de fumiers dans les champs, il devient essentiel de s'engager encore plus fermement sur la voie de saines pratiques agroenvironnementales en protégeant les milieux naturels, notamment les cours d'eau et les nappes phréatiques. Par exemple, il est reconnu que l'établissement de bandes riveraines végétales représente un moyen simple et efficace de protéger les eaux de surface.

Par ailleurs, les municipalités sont également interpellées dans le dossier de l'agriculture, notamment en ce qui a trait aux problématiques de cohabitation. Par exemple, pour la délivrance de permis de construction de porcheries, les municipalités tiennent dorénavant des consultations publiques sur la possibilité d'imposer certaines conditions (toitures sur les fosses à lisier, aménagement d'haies brise-vents, incorporation du lisier dans le sol, installation d'économiseurs d'eau, respect de distances séparatrices) visant notamment à réduire la propagation d'odeurs de lisier autour des exploitations.

Dans plusieurs cas, cet exercice de consultation risque de devenir une source de frustration pour les citoyens qui ont l'impression de ne pas pouvoir donner leur avis sur la nature du projet, sa localisation et ses impacts appréhendés. Une mesure, qui à la base visait à faciliter la cohabitation entre les producteurs agricoles et les citoyens, se transforme en un nouvel irritant.

L'intégration des considérations économiques, sociales et environnementales n'est pas chose facile, mais elle devient absolument nécessaire.

### ■ Un plan de développement durable qui intègre l'agriculture ?

Au-delà des actions ponctuelles de protection de l'environnement et des modifications au Règlement sur les exploitations agricoles, comment voit-on l'avenir de l'agriculture au Québec ? Comment l'agriculture peut-elle se faire dans un véritable cadre de développement durable ? Quelles sont les bases sur lesquelles on peut maintenir ou développer l'agriculture en Chaudière-Appalaches ? Les questions sont

*La région est, depuis plusieurs années, identifiée comme celle qui génère les plus importants surplus de fumiers. Cette problématique a non seulement des répercussions sur le plan environnemental ; elle affecte aussi la gestion et, dans certains cas, la pérennité de plusieurs entreprises agricoles.*

nombreuses et les réponses peu évidentes.

À l'heure actuelle, on peut se demander comment le secteur agricole pourra entrer véritablement dans l'ère du développement durable et ainsi assurer sa viabilité économique dans le respect de l'environnement et la conciliation des aspects sociaux. Il faut s'assurer que les bénéfices du développement durable soient bien compris et profitent aussi aux producteurs agricoles. Il est essentiel que dans sa mise en œuvre, le Plan de développement durable du Québec, intègre réellement l'agriculture. Il faut penser autrement, avoir une véritable vision, faire des choix pour l'avenir et surtout viser l'atteinte de résultats mesurables. ■

**INNERGEX**

UNE ENTREPRISE QUÉBÉCOISE RESPONSABLE

CHEF DE FILE DANS LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ TIRÉE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

POUR INFORMATION :

1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 1255  
Longueuil (Québec) Canada J4K 5G4  
Téléphone : (450) 928-2550  
Courriel : info@innergex.com

[www.innergex.com](http://www.innergex.com)

# Laval



Sydney Godsmark,  
président

**V**oilà un titre qui en dit long... PROJET BIOTOPES. Il s'agit en fait de l'évaluation du type d'occupation du sol, du couvert végétal et des îlots de chaleur ainsi que du développement et de l'application d'un indice de perméabilité, en milieu urbain et périurbain, sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Ce projet fait écho au document intitulé «Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales» déposé en juin 2001 auprès des autorités de la CMM, où le gouvernement du Québec affirme «que le couvert végétal de la région métropolitaine pourrait disparaître d'ici 2029. Parce que les espaces forestiers et végétaux se trouvant à l'intérieur des secteurs voués à l'urbanisation ne font pas l'objet d'une protection particulière à titre d'éléments naturels, [ils] risquent de disparaître au profit de l'urbanisation.»

Une étude, réalisée par la CUM en novembre 1989 intitulée «Évaluation de la qualité des biotopes urbains par télédétection satellitaire» sur le territoire de l'Île de Montréal, a révélé des résultats surprenants.

À terme, cette étude a démontré que les facteurs écologiques (indice de végétation, concentrations de la chlorophylle, etc.) associés aux températures de surface ont fait ressortir une forte corrélation entre ces températures, le mode d'occupation du sol et les indices de biomasse. Elle conclut que la présence d'espaces verts et de couvert végétal en milieu urbain apportent des

## *Projet Biotopes.*

changements thermiques favorisant une amélioration de la qualité de vie.

Ainsi, l'objectif principal de ce projet est d'offrir aux municipalités, aux MRC et à la région métropolitaine un outil de gestion en aménagement du couvert végétal couvrant le territoire métropolitain (urbain, périurbain et agricole), intégré au portail de la CMM.

Les objectifs spécifiques sont de :

- Comparer le taux d'occupation de couvert végétal entre les années 1989 et 2005 sur le territoire de la CMM ;
- corrélérer les biotopes (faible densité du bâti, zones industrielle et commerciale, espaces verts, zone agricole) avec l'évolution du couvert végétal et les îlots potentiels de chaleur ;
- développer un indice de rétention des eaux par les végétaux en milieu urbain et en analyser les conséquences sur les infrastructures pluviales ;
- maintenir, conserver et protéger le couvert végétal existant ;
- élaborer des plans de reboisement de 5 ans sur les territoires municipaux.

Rappelons que les eaux de pluie qui s'écoulent dans les rues des villes vers les collecteurs d'eaux pluviales transportent des particules, des pesticides, des huiles, des graisses, des métaux lourds, du caoutchouc et des déchets de toutes sortes. Les avantages d'un bon cou-



Aménagement à proscrire

vert végétal, sont que les eaux pluviales s'infiltrent dans le sol, s'épurent et alimentent la nappe phréatique ; le ruissellement vers des collecteurs des zones fortement minéralisées s'en trouvent ainsi réduit.

Des avantages financiers fort intéressants découlent donc de l'augmentation et du maintien du couvert végétal du substrat urbain. Une végétation urbaine plus abondante permettrait d'économiser des sommes importantes consacrées aux infrastructures de gestion des eaux de pluie. Elle contribuerait aussi à l'atténuation des effets d'îlots thermiques urbains, réduisant ainsi les coûts de climatisation en été, et de chauffage en hiver en agissant comme écran naturel. C'est ce que la présente étude retient comme hypothèse de travail.

Si c'était vrai, alors l'augmentation du couvert végétal dans des endroits appropriés, près des maisons et des immeubles, réduirait les coûts énergétiques en diminuant les frais de chauffage et de climatisation. Les autorités municipales pourraient privilégier la plantation d'arbres lors de l'émission de permis de construction, participant du même coup à l'accroissement de la valeur des propriétés et donc à l'augmentation des revenus issus des taxes foncières.

À Milwaukee (Illinois), où les arbres urbains couvrent quelque 16 % de la ville, ces arbres réduisent le ruissellement des eaux pluviales de 22 %. Le trésor municipal économiserait ainsi un montant estimé à 15,4 M\$US en évitant la construction d'un bassin de retenue supplémentaire.

Situation similaire à Austin (Texas) où la gestion des eaux de pluie est prioritaire en raison de pluies abondantes; le couvert forestier couvre près de 30 % de la ville réduisant le ruissellement des eaux de pluie de 28 % et économisant à la ville environ 122 M\$US.

Le projet sera réalisé sur deux ans. L'analyse et la comparai-

*L'augmentation du couvert végétal dans des endroits appropriés, près des maisons et des immeubles, réduirait les coûts énergétiques en diminuant les frais de chauffage et de climatisation.*



Aménagement à prescrire

son des images satellites (1989-2003) et le développement de l'indice de perméabilité seront réalisés par les chercheurs des départements de géographie de l'UQAM et de l'Université de Montréal, en collaboration avec l'Institut de recherche en biologie végétale.

Le montage informatique sur le portail de la CMM sera exécuté par les spécialistes en informatique de la CMM en collaboration avec les universités. Les données analysées seront disponibles sur application Système d'information géographique (SIG). Les utilisateurs (mondes municipal et gouvernemental, le grand public) pourront visionner les cartes géomatiques du territoire. La CMM verra à obtenir, dans les années subséquentes, les nouvelles données des municipalités qui adopteront volontairement

des plans de reverdissement.

Afin de rejoindre le plus grand nombre de personnes, des activités de transfert de connaissances sont prévues. Non seulement les rapports finaux seront-ils disponibles sur papier mais des rencontres sont prévues pour présenter les résultats qui seront également disponibles sur le portail de la CMM. Les services d'une firme privée en relations publiques (Weber Shandwick) ont été retenues. Cette dernière est spécialisée en relations municipales et en vulgarisation scientifique.

Les partenaires impliqués dans ce projet sont le Fonds d'action québécois pour le développement durable, le Consortium universitaire (Université de Montréal et du Québec à Montréal), les Villes de Laval et de Montréal ainsi que d'autres municipalités, l'Institut de recherche en biologie végétale, la Conférence régionale des Élus de Laval, la Communauté métropolitaine de Montréal, le Ministère des Affaires municipales et des Régions et le Conseil régional de l'environnement de Laval. ■



# Lanaudière



Mario Harvey,  
président

Depuis près de 15 ans, Le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) regroupe des organismes et des individus préoccupés par la protection et la mise en valeur de l'environnement et par la promotion du développement durable dans la région de Lanaudière. Le CREL plaide pour la conservation de l'intégrité du milieu naturel et propose des projets à caractère environnemental, des moyens d'action et des stratégies pour aider à solutionner les problèmes environnementaux.

Depuis 1993, notre organisme reconnaît l'importance particulière que prend la gestion des matières résiduelles dans la région de Lanaudière. Notre région accueille les deux plus grands lieux d'enfouissement sanitaire actuellement en opération au Québec, soit celui de Lachenaie et celui de Saint-Thomas. C'est donc environ le tiers de toutes les matières résiduelles éliminées au Québec qui aboutit chez nous! Pour nos concitoyens qui habitent dans la zone d'influence des impacts de ces sites, cette situation est clairement perçue comme une injustice. Il s'agit d'une concentration de nuisances et d'impacts environ quatre fois plus grande que si nos sites d'enfouissement ne recevaient que les déchets de notre région. On estime en effet qu'environ 75% des résidus enfouis dans Lanaudière proviennent de l'extérieur.

Reconnaissant la nécessité d'agir afin de rétablir un certain équilibre et de contrer la tendance à l'expansion continue des capacités d'enfouissement dans notre région, les membres de notre organisme ont entériné des principes qui ont modulé nos actions et nos représentations dans ce domaine depuis plus de 10 ans :

- Tendre vers l'objectif « zéro déchet » par l'application du principe des 3R, soit : la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage-compostage;
- Rechercher et mettre en application les solutions les plus éco-

## *Des déchets à la tonne.*

logiques qui soient dans le traitement des matières résiduelles;

- Tendre vers une plus grande équité sociale entre ceux qui produisent les matières résiduelles et ceux qui les reçoivent par une responsabilisation des citoyens, des municipalités, des MRC et des entreprises à l'égard de la production et du traitement des matières résiduelles;

- Permettre une participation active des citoyens et des groupes environnementaux dans les processus d'élaboration, de consultation et d'approbation dans la gestion des matières résiduelles;

- Favoriser une gestion publique et décentralisée des matières résiduelles.

À la lumière de ces principes, le CREL a réalisé de nombreux projets visant le développement d'activités liées à la récupération et au recyclage et a collaboré, principalement avec le monde municipal, à l'élaboration de programmes destinés à augmenter la quantité des matières résiduelles valorisées et détournées de l'enfouissement :

- mise en place de programmes de récupération des matières recyclables par apport volontaire;
- distribution de composteurs domestiques;
- collecte et compostage de résidus verts à des fins de valorisation de sols agricoles;
- collecte et disposition de résidus domestiques dangereux (RDD);
- développement de systèmes « clé en mains » pour la gestion des RDD au profit de trois MRC de notre région;
- gestion des opérations et du personnel des centres de récupération des RDD pour les MRC de Montcalm et de l'Assomption.

Nous avons aussi participé à plusieurs consultations publiques organisées par les MRC sur leur plans de gestion des matières résiduelles, à titre d'organisme conseil ou à titre de commis-



La mise en place du Centre de récupération des résidus domestiques dangereux de la MRC de l'Assomption a été réalisée par le CRE de Lanaudière.

saire. Nous avons présenté des mémoires à ce sujet dans les MRC de D'Autray, de Montcalm, de Matawinie, de Joliette et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Nous participons aux travaux du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) et aux travaux du groupe de travail sur les véhicules hors d'usage de la table de concertation sur l'environnement et les véhicules routiers, supervisée par Recyc-Québec.

Notre organisme s'implique aussi dans le développement d'entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles. Nous avons initié la réalisation d'études de faisabilité pour l'établissement d'une ressourcerie dans la MRC de D'Autray et pour la création de la Coopérative de solidarité des 3R de Lanaudière dont la mission est la récupération des résidus de construction, rénovation et démolition. Le CREL est aussi membre du conseil d'administration de la Ressourcerie de Repentigny, spécialisée dans la récupération, le conditionnement et la revente de produits textiles.

C'est donc en connaissance de cause et grâce à une longue expérience pratique de la valorisation et de l'utilisation des matières résiduelles comme ressources que nous sommes en mesure de constater que nos concitoyens sont en général prêts à collaborer aux efforts des organismes, municipalités et gouvernements pour instaurer une gestion plus écologique des matières résiduelles. Étant de plus en plus préoccupés de la qualité de l'environnement, ils sont aussi plus aptes à com-

prendre et à accepter les changements nécessaires dans leurs habitudes pour autant qu'on leur fasse la démonstration de l'efficacité des mesures proposées et des efforts qui leur sont demandés.

Nous reconnaissons tous aujourd'hui qu'il n'est plus acceptable de considérer l'environnement comme le milieu récepteur de

*Nous reconnaissons tous aujourd'hui qu'il n'est plus acceptable de considérer l'environnement comme le milieu récepteur de toutes les pollutions.*

toutes les pollutions. Individuellement, nous ne pouvons pas jeter n'importe où ce qui ne nous convient plus ou ce qui nous embarrasse. Au niveau des entreprises, les rejets solides, liquides ou gazeux des procédés ou des pratiques doivent maintenant être traités et non simplement relâchés dans l'environnement comme c'était l'usage il y a à peine 50 ans. Au niveau collectif, il revient à nos pouvoirs publics d'assurer que les rejets de notre société de consommation (que sont nos matières résiduelles)

soient aussi traités et non amoncelés pêle-mêle dans un site d'enfouissement.

À l'heure où le développement durable devient un élément incontournable d'un nouveau modèle en matière de gestion, au moment où les municipalités se voient confier la responsabilité de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, nos administrations publiques doivent initier des changements de comportement collectif qui, à terme, seront profitables à tous. Nous croyons qu'un virage vers le modèle d'une gestion vraiment écologique de nos résidus basée sur les 3R s'impose. ■



# Laurentides



Jacques Ruelland,  
président

**L**a région des Laurentides est confrontée à un défi de taille : comment maintenir le rythme de développement qu'elle connaît depuis trente ans, en évitant la dégradation de ses milieux naturels et de ses lacs ?

La situation est sérieuse et urgente car la dégradation du milieu écologique aura inévitablement des répercussions significatives sur la qualité de vie et le développement économique de ces territoires. Pour les 20 prochaines années, les perspectives démographiques montrent que le rythme de croissance de la région sera trois fois supérieur à celui du Québec. Pour ne « pas tuer la poule aux œufs d'or », les acteurs vont devoir changer leurs comportements et se doter d'outils d'aide à la décision pour encadrer le développement autour des plans d'eau. D'autres régions du Québec sont, graduellement, confrontées aux mêmes problèmes.

On estime que la région des Laurentides compte environ 7000 lacs qui constituent une ressource clé pour le développement socio-économique de la région, notamment dans les Moyennes et Hautes Laurentides où les vocations récréotouristique et de villégiature sont importantes. La région des Laurentides s'avère donc le « territoire pilote » par excellence pour développer un modèle de gestion responsable et intégrée de ses plans d'eau.

## ■ La région innove afin d'assurer la protection de ses lacs

Nous avons, face à cette situation, élaboré et mis en œuvre une stratégie qui donne des résultats tangibles. Depuis 2003, le CRE Laurentides coordonne une approche novatrice de gestion participative et responsable : la **Table de concertation sur les lacs des Laurentides (TCLL)**.

## *Projet BLEU LAURENTIDES. D'un défi régional à l'élaboration d'un modèle national de gestion et de protection des lacs.*

Composée d'intervenants des milieux institutionnel, communautaire, municipal et universitaire, cette table s'est dotée d'un plan d'action triennal. Ce plan d'action est connu sous le nom : **BLEU LAURENTIDES**.

De nombreux partenaires contribuent à ce projet structurant dont notamment les 8 premiers regroupements d'associations de lac; 5 MRC où l'on retrouve des lacs, la Conférence régionale des élus, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), les organismes de bassin versant de la région, les experts et les scientifiques de l'eau.

Le projet BLEU LAURENTIDES est donc une initiative du milieu. Il vise à susciter un changement de comportement significatif chez les usagers et le monde municipal. Il a aussi pour but d'inciter les gestionnaires municipaux à adopter de nouvelles pratiques d'aménagement du territoire des lacs dans une approche de gestion par bassin versant.

## ■ Le projet Bleu Laurentides : une approche nouvelle, une solution viable

Les modes de protection et de gestion actuels des lacs sur le territoire québécois ne permettent pas de protéger la santé de ces écosystèmes des pressions et conséquences du développement. On assiste donc à une dégradation aussi rapide qu'inutile de ces plans d'eau. Du point de vue écologique, l'intégrité des écosystèmes lacustres est significativement menacée et les problèmes d'eutrophisation des lacs et de perte de biodiversité (omniprésence de myriophylle à épis, disparition des milieux humides...) sont criants et de plus en plus répandus sur le territoire régional. Or, cette dégradation est souvent irréversible ou extrêmement coûteuse à corriger. Du point de

# Les CRE en action !

vue social, les conflits et pertes d'usages ainsi que les risques liés à la santé publique (cyanobactéries, dermatite du baigneur, etc) sont importants.

## ■ Les principales causes et lacunes liées à la dégradation des lacs

- Les modes de gestion traditionnels se caractérisent par des approches isolées et sectorielles, lesquelles ne tiennent pas compte de la réalité des bassins versants et de l'interdépendance des nombreux usages;
- Les approches traditionnelles ne favorisent ni la concertation ni la collaboration des nombreux acteurs impliqués : associations de riverains et de villégiateurs, municipalités, ministères, etc. ;
- Il existe peu d'outils pour évaluer la capacité de support des milieux lacustres;
- Les effets cumulatifs des activités et des usages sur le territoire ne sont pas évalués lors des prises de décision en matière d'affectation des usages;
- Le suivi de la qualité et de l'intégrité des écosystèmes lacustre est pratiquement nul. En effet, le vide créé suite à la fin du Programme des lacs du gouvernement du Québec demeure. Par ailleurs, les initiatives récentes du MDDEP afin d'assurer un suivi minimal des lacs (Réseau de suivi volontaire (RSV) et Réseau sentinelle) ne pourront avoir qu'une portée limitée si de solides partenariats ne sont conclus avec les acteurs régionaux pour la promotion et l'encadrement de ces programmes.

De plus, le transfert de responsabilités gouvernementales vers les municipalités en matière de gestion de l'environnement et notamment de l'eau, et les limites que connaissent celles-ci en termes de ressources disponibles pour affronter ces nouveaux défis accentuent le problème. Il devient urgent de développer des approches et des modes de gestion proactifs capables de susciter une plus grande collaboration des nombreux acteurs impliqués.

## ■ Bleu Laurentides : les objectifs et le plan d'action

Amorcé en janvier 2005, le projet Bleu Laurentides vise deux objectifs principaux :

- Concevoir et mettre en œuvre un programme de suivi de la santé des lacs des Laurentides destiné d'abord aux regroupements et aux associations de lacs.
- Développer, avec les municipalités et les acteurs du milieu, un cadre opérationnel pour une gestion durable des lacs.

## ■ La mise en œuvre du plan d'action

Rappelons que la stratégie vise à associer deux catégories d'ac-



*«Laurentides - La région des mille lacs. Un véritable terrain de jeux vous attend au nord de Montréal ! Été comme hiver, ce paradis de villégiature attire une foule de vacanciers.»  
(site de Bonjour Québec, région touristique des Laurentides)*

teurs principaux à la conservation et à la protection des lacs, soit les membres des associations de lacs et les gestionnaires municipaux.

## Les moyens d'encadrement et les outils de suivi de la santé des lacs

Au cours des trois prochaines années, le CRE Laurentides fournira aux membres des associations de lacs l'encadrement et les moyens nécessaires afin d'assurer le suivi de la santé de leurs lacs.

- La production d'un carnet de bord permettant de suivre la santé d'un lac. Cet outil regroupe l'information existante sur le lac, recueille les données sur la qualité de l'eau et caractérise notamment le littoral, la rive, les communautés de plantes aquatiques, etc. ;
- Un accompagnement soutenu des associations de lacs dans l'exercice de suivi ;
- La formation de personnes-ressources pour augmenter l'accompagnement auprès des associations ;
- La mise sur pied d'un Réseau sentinelle ;
- Le développement et la mise en œuvre d'un cadre de gestion et d'administration des données.

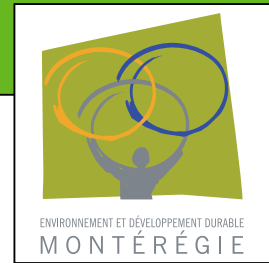
## L'élaboration d'un cadre opérationnel pour une gestion durable à l'intention des municipalités

L'implication des gestionnaires représente la clé du succès du projet. C'est pourquoi le CRE Laurentides amorce une démarche, avec les municipalités de la région, en vue d'élaborer un plan de protection et de gestion du territoire des lacs des Laurentides.

Ce plan comprendra les éléments suivants :

- L'identification de trois enjeux stratégiques par les acteurs du milieu en matière de gestion municipale des plans d'eau et la réalisation de leurs diagnostics ;
- Le développement d'orientations, d'objectifs et de moyens d'action par des comités experts ;
- L'identification d'indicateurs d'état et de performance pour assurer un suivi adéquat ;
- Le développement de projets pilote avec des municipalités.

Le projet Bleu Laurentides représente une approche originale, démocratique et économique pour faire face aux enjeux reliés au développement autour des lacs et assurer la pérennité de la ressource. La collaboration et l'enthousiasme des différents partenaires, tant provinciaux que régionaux, leurs contributions techniques et financières ont permis et permettent de tester une nouvelle approche de protection de l'environnement et de développement durable. Une approche qui pourra, éventuellement, quand les résultats seront connus, être appliquée partout au Québec. ■



# Montérégie



Richard Marois,  
président

## *La mise en œuvre du développement durable en Montérégie.*

Après deux ans de travail de recherche, de réflexion et de consultation, le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie), en mars 2004, déposait au Conseil régional de développement de la Montérégie (CRDM) et à la demande de ce dernier, le cadre opérationnel en développement durable pour la Montérégie. Elle devenait ainsi la première région du Québec à se doter d'un tel cadre.

Cependant, pas question pour le CRE Montérégie de se contenter de théorie. Il se devait d'être à la hauteur du dynamisme de la région qu'il représente.

C'est ainsi que, dès juin 2004, le CRE Montérégie lançait son projet de mise en œuvre du développement durable.

Ce projet a permis d'engager quatre professionnels dans des disciplines variées (géographie, urbanisme, communication, architecture de paysage, ingénierie forestière) et de créer trois bourses d'emploi au profit de municipalités et MRC de la région.

L'objectif de ce projet est de favoriser la mise en œuvre du développement durable dans le secteur municipal, notamment.

Afin de concrétiser cet objectif, différentes démarches d'accompagnement des municipalités ont été entreprises ainsi que le développement d'outils, la réalisation de séances de formation et bien d'autres activités.

Nous illustrerons nos interventions par quelques exemples dans différents champs d'expertise.

### **1 - ACCOMPAGNEMENT DES MUNICIPALITÉS ET MRC**

#### **1.1 - Agenda 21 et planification stratégique**

Rappelons que l'Agenda 21 (Rio, 1992) reconnaît le rôle déterminant des collectivités locales dans la mise en œuvre du développement durable.

Les plans stratégiques et les plans d'action des administrations municipales sont des outils structurants dont l'influence sur le développement d'une collectivité est notable. C'est pourquoi, parmi ses interventions, le CRE Montérégie soutient les municipalités afin de faciliter la traduction des principes et des enjeux de développement durable dans leurs démarches de planification stratégique.

#### **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, la MRC du Haut-Richelieu et ses principaux partenaires institutionnels ont amorcé un processus de planification stratégique sous le thème «Saint-Jean-sur-Richelieu, ville et région Vision 2015». Dans le cadre d'un atelier sectoriel sur le thème de l'environnement, le CRE Montérégie a réalisé un bilan sommaire de la situation dans une perspective plus élargie qu'est celle du développement durable. Ce bilan a été présenté lors d'une activité de consultation publique.

#### **Ville de Beloeil**

La Ville de Beloeil entamait en 2004, une démarche de réflexion afin d'élaborer une planification stratégique dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie des citoyens de

# Les CRE en action !

la Ville. Une entente de partenariat avec le CRE Montérégie a permis à celui-ci de mener des consultations auprès des acteurs principaux du développement de la communauté, dans le but de recueillir des éléments de perception qu'ils ont de Beloeil en tant que milieu de vie.

Après traitement, ces éléments seront intégrés dans la planification stratégique de la Ville dans une perspective de développement durable.

## Ville de Sorel-Tracy

Le CRE Montérégie réalise en collaboration avec d'autres partenaires l'Agenda 21 local (plan d'action en développement durable pour une municipalité) de la ville de Sorel-Tracy. Cette action s'inscrit dans le cadre d'un projet pilote ayant pour but de formuler une approche d'élaboration et d'implantation d'un agenda 21 local adapté au Québec. Le projet concerne également la ville de Saint-Félicien au Saguenay-Lac-St-Jean.

### 1.2 - Milieux naturels

Conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les MRC et les municipalités, sont tenues de préparer des outils d'aménagement du territoire tel que les schémas d'aménagement et de développement et les plans d'urbanisme. La confection de ces documents requiert une bonne connaissance du territoire couvert, de son utilisation, de son potentiel et de ses contraintes.

La caractérisation et le recensement des milieux naturels constituent la première étape d'une démarche de protection et de mise en valeur. En effet, une meilleure connaissance du milieu naturel permettra de faire des choix éclairés quant à sa gestion et d'éviter de le sacrifier au profit d'usages plus rentables mais moins durables, voire destructeurs.

### MRC Lajemmerais

Actuellement, le CRE Montérégie travaille avec d'autres partenaires à la caractérisation du boisé de Verchères dans la MRC Lajemmerais. L'objectif de cette étude est d'assurer la protection du boisé menacé par l'agriculture, l'urbanisation et des techniques d'aménagement forestier non adaptées.

## 2 - FORMATION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de ce projet de mise en œuvre du développement durable en Montérégie, le CRE Montérégie offre et

dispense des formations tant dans le monde municipal : Beloeil, Sorel-Tracy, que dans le milieu institutionnel et des affaires : Caisses Desjardins et la Corporation de développement économique communautaire du Bas-Richelieu (FIIHQ).

Une formation a été spécifiquement offerte au monde municipal lors d'un colloque réalisé en mars 2005 sur le thème «Comment agir pour une meilleure qualité de vie?».

## 3 - OUTILS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une trousse destinée aux acteurs municipaux est en cours d'élaboration. Elle comprend :

- Un dépliant de sensibilisation. Publié en mars 2005, il vise à démystifier le développement durable.
- Un guide pratique. Récentement publié, son but est d'informer les instances décisionnelles et administratives du monde municipal sur la notion de développement durable et d'expliquer différentes approches, méthodes et outils de mise en œuvre. Il est illustré par des exemples concrets.
- Un bottin d'exemples. Il contiendra de nombreuses réalisations dans tous les secteurs, y compris municipal et fera la promotion des bons exemples à partir d'études de cas. Il sera publié au début de 2005.

*Une meilleure connaissance du milieu naturel permettra de faire des choix éclairés quant à sa gestion et d'éviter de le sacrifier au profit d'usages plus rentables mais moins durables, voire destructeurs.*



L'équipe du CRE Montérégie

## 4 - AUTRES ACTIVITÉS

### 4.1 - Gala et prix d'excellence en environnement et développement durable

Les prix Conscientia ont été attribués dans sept catégories lors du premier gala de l'excellence tenu en mars 2005.

### 4.2 - Concours «Rêvez la Montérégie de 2015»

Ce projet vise à sensibiliser les jeunes au développement durable et à l'environnement et à les amener à se forger une vision, à se projeter dans l'avenir et, par conséquent, à penser et rêver le monde dans lequel ils aimeraient vivre et ce, dans la perspective d'alimenter la vision des élus.

***Qu'il s'agisse d'accompagnement pour initier, soutenir ou réaliser un projet qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, qu'il s'agisse de formation en développement durable pour les élus, cadres et employés municipaux ou pour obtenir les outils spécifiquement conçus à l'intention du monde municipal, l'équipe du CRE Montérégie est à votre disposition pour vous aider et vous conseiller. Vous pouvez nous contacter en tout temps. ■***



# Centre-du-Québec



Yvon Camirand,  
président

*La région se mobilise pour la protection de ses richesses naturelles.*

Le CRECQ est un organisme de concertation regroupant des intervenants en environnement de la région Centre-du-Québec dans le but de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable. En 2005, le CRECQ s'est impliqué auprès des municipalités sur plusieurs dossiers tels que la biodiversité, les pratiques agricoles, la gestion de l'eau ainsi que les changements climatiques. Une des fiertés du CRECQ est la réalisation du projet de conservation et la mise en valeur de la tourbière de Villeroy.

Le Centre-du-Québec a la chance de posséder encore des milieux humides peu perturbés par l'homme dont de vastes tourbières qui constituent des éléments essentiels de notre patrimoine naturel. Les tourbières jouent plusieurs rôles importants dans leur région :

- Offrent un grand potentiel scientifique et écotouristique;
- Filtrent et purifient l'eau qui se dirige vers la nappe phréatique;
- Régularisent le niveau de l'eau en diminuant les risques d'inondation ou de sécheresse;
- Contribuent à réduire l'effet de serre en emmagasinant le carbone;
- Préservent la biodiversité.

La tourbière de Villeroy, située en majorité dans la MRC de l'Érable, constitue l'une des dernières tourbières naturelles du sud du Québec. En février 2004, le ministère de l'Environnement du Québec a initié

la formation d'un comité consultatif qui avait comme objectifs d'étudier et de développer différentes stratégies liées à

la conservation de la tourbière. Ce comité, composé de représentants du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, de la MRC de l'Érable, de la municipalité de Villeroy, du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministère des Transports, d'Envir-Action et du CRECQ a donc mis en place un projet qui facilitera le processus d'attribution d'un statut officiel d'aire protégée pour les terres publiques de la tourbière.

Ce projet comprend plusieurs phases : la première consistait à l'aménagement d'un trottoir sur pilotis, de sentiers et de panneaux explicatifs sur le site ainsi qu'à la production de brochures. La deuxième phase, coordonnée par le CRECQ, concerne la sensibilisation des utilisateurs et des personnes dont les propriétés se situent en périphérie des lots publics de la tourbière. Pour cela, des rencontres avec des groupes d'utilisateurs et de propriétaires ont été prévues afin de les informer du projet, connaître leurs besoins et les sensibiliser à la protection de ce milieu naturel.



Sarracénie sur sphagnum

La MRC de l'Érable a démontré beaucoup d'enthousiasme à la réalisation de ce projet, qui revêt une très grande importance pour leur communauté.

Le Centre-du-Québec se sensibilise et se responsabilise de plus en plus concrètement aux enjeux environnementaux. Plusieurs projets sont sur la table pour les prochains mois. Le CRECQ est grandement stimulé par

ces défis et est confiant de trouver la collaboration des intervenants concernés pour atteindre ses objectifs. ■

# Répertoire

## Le RNCREQ

REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX  
DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Guy Lessard, président,  
Philippe Bourke, directeur général  
1255, rue University, bureau 514  
Montréal (Québec) H3B 3V8  
Téléphone : (514) 861-7022  
Télécopieur : (514) 861-8949  
Courriel : info@rncreq.org  
Site Internet : www.rncreq.org

## Les CRE

(PAR RÉGION ADMINISTRATIVE)

### CRE Bas Saint-Laurent (01)

Éric Bélanger, vice président  
Luce Balthazar, directrice générale  
88, rue Saint-Germain Ouest,  
bureau 104  
Rimouski (Québec) G5L 4B5  
Téléphone : (418) 721-5711  
Télécopieur : (418) 724-2216  
Courriel : crebsl@globetrotter.net  
Nombre de membres en 2005 : 82

### CRE Saguenay

#### Lac-Saint-Jean (02)

Yves Gauthier, président  
Daniel Groleau, directeur général  
540, Sacré-Cœur Ouest,  
suite 7, Plaza II  
Alma (Québec) G8B 1M2  
Téléphone : (418) 662-9347  
Télécopieur : (418) 662-2084  
Courriel : credd@creddsaglac.com  
Site Internet : www.creddsaglac.com  
Nombre de membres en 2005 : 116

### CRE Capitale Nationale (03)

Christian Savard, président  
Alexandre Turgeon, directeur général  
870, rue de Salaberry, bureau 312  
Québec (Québec) G1R 2T9  
Téléphone : (418) 524-7113  
Télécopieur : (418) 524-4112  
Courriel : info@cre-capitale.org  
Site Internet : www.cre-capitale.org  
Nombre de membres en 2005 : 123

### CRE Mauricie (04)

Robert Comeau, président  
Patrick Simard, directeur général  
395, Barkoff  
Trois-Rivières (Québec) G8T 2A5  
Téléphone : (819) 694-1748  
Télécopieur : (819) 694-1748  
Courriel : info@cre-mauricie.com  
Site Internet : www.cre-mauricie.com  
Nombre de membres en 2005 : 42

### CRE Estrie (05)

Jean-Guy Dépôt, président  
Roger Riendeau, directeur général  
165, rue Moore, 3e étage  
Sherbrooke (Québec) J1H 1B8  
Tél. : (819) 821-4357  
Télec. : (819) 821-3841  
Courriel : cree@environnementestrie.ca  
Site Internet : www.environmentestrie.ca  
Nombre de membres en 2005 : 166

### CRE Montréal (06)

Nathalie Zinger, présidente  
Robert Perreault, directeur général  
454, avenue Laurier Est  
Montréal (Québec) H2J 1E7  
Téléphone : (514) 842-2890  
Télécopieur : (514) 842-6513  
Courriel : cremtl@cam.org  
Site Internet : www.cremtl.qc.ca  
Nombre de membres en 2005 : 174

### CRE Outaouais (07)

Harry Gow, président  
Nicole DesRoches, directrice générale  
115, boul. Sacré-Cœur, bureau 204  
Gatineau (Québec) J8X 1C5  
Téléphone : (819) 772-4925  
Télécopieur : (819) 772-4945  
Courriel : info@creddo.ca  
Site Internet : www.creddo.ca  
Nombre de membres en 2005 : 104

### CRE Abitibi

#### Témiscamingue (08)

Jacinthe Châteauvert, présidente

### Maribelle Provost, coordonnatrice par intérim

423, avenue Larivière  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4H9  
Téléphone : (819) 762-5770  
Télécopieur : (819) 797-4727  
Courriel : creat08@lino.com  
Site Internet : www.lino.com/~creat/  
Nombre de membres en 2005 : 62

### CRE Côte-Nord (09)

Marie-Pierre Ouellon, présidente  
Sébastien Caron, directeur général  
406, avenue Brochu, local 102  
Sept-Îles (Québec) G4R 2W8  
Téléphone : (418) 962-6362  
Télécopieur : (418) 962-4625  
Courriel : info@crecn.org  
Site Internet : www.crecn.org  
Nombre de membres en 2005 : 80

### CRE Gaspésie

#### Iles-de-La-Madeleine (11)

Marie-Josée Bernard, présidente  
Caroline Duchesne, directrice générale  
106A, rue Port-Royal, suite 103  
Bonaventure (Québec) G0C 1E0  
Téléphone : (418) 534-4498  
Télécopieur : (418) 534-4122  
Courriel : cregim@globetrotter.qc.ca  
Site Internet : www.cregim.org  
Nombre de membres en 2005 : 53

### CRE Chaudière

#### Appalaches (12)

Guy Lessard, président  
Julie Boudreau, directrice générale  
22, rue Sainte-Hélène  
Sainte-Hélène-de-Breakeyville (Québec)  
G0S 1E2  
Téléphone : (418) 832-2722  
Télécopieur : (418) 832-9116  
Courriel : creca@creca.qc.ca  
Site Internet : www.creca.qc.ca  
Nombre de membres en 2004 : 348



Joliette (Québec) J6E 7N3  
Téléphone : (450) 756-0186  
Télécopieur : (450) 756-6538  
Courriel : crel@crelanaudiere.ca  
Nombre de membres en 2005 : 91

Gisèle Floc'h Rousselle, directrice générale  
303, rue Duvernay  
Beloil (Québec) J3G 5S8  
Téléphone : (450) 446-0662  
Télécopieur : (450) 446-1162  
Courriel : info@crem.qc.ca  
Site Internet : www.crem.qc.ca  
Nombre de membres en 2005 : 84

**CRE Laval (13)**

Sydney Godsmark, président  
Guy Garand, directeur général  
3235, boul. Saint-Martin Est, local 218  
Laval (Québec) H7E 5G8  
Téléphone : (450) 664-3503  
Télécopieur : (450) 664-4054  
Courriel : credelaval@bellnet.ca  
Site Internet : www.credelaval.qc.ca  
Nombre de membres en 2005 : 56

**CRE Laurentides (15)**

Jacques Ruelland, président  
Agnès Grondin, directrice générale  
298, rue Labelle, bureau 100  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L1  
Téléphone : (450) 565-2987  
Télécopieur : (450) 565-0346  
Courriel : info@crelaurentides.org  
Site Internet : www.crelaurentides.org  
Nombre de membres en 2005 : 96

**CRE Centre-du-Québec (17)**

Yvon Camirand, président  
Isabelle Bonsant, directrice générale  
255, rue Brock, bureau 409  
Drummondville (Québec) J2C 1M5  
Téléphone : (819) 475-1048  
Télécopieur : (819) 475-5112  
Courriel: info@crecq.qc.ca  
Site Internet : www.crecq.qc.ca  
Nombre de membres en 2005 : 50

**CRE Lanaudière (14)**

Mario Harvey, président  
Gilles Côté, directeur général  
365, rue Saint-Louis, C.P. 658

**CRE Montérégie (16)**

Richard Marois, président

**CRÉDITS PHOTOS** • Couverture : Photos de Denis Pepin, Jean-francois Dupuis - 2<sup>ème</sup> couverture : Photo de Jean-francois Dupuis • 3<sup>ème</sup> couverture : Photo de Stuart Blyth • P. 6 Photo du RNCREQ • P. 7, 8 et 9 Photos de Vivre en ville • P. 10 Photo (haut) Richard Pelletier, CRE Laval - Photo (centre) Ruta Saulyte-laurinaviciene • P. 11 Photo (à gauche) de Richard Pelletier CRE Laval • p. 11 Photo (à droite) de Claude Beaudoin • P. 13 et 26 Photo du CRE-Capitale nationale • P. 14 et 15 Photo de Agnès Grondin CRE Laurentides • P. 16 Photo Jan Daly • P. 21 et 22 Photo de Guy St-Pierre • P. 24 Photo de CREDD Saguenay-Lac-St-Jean • P. 28 Photos du CRE Mauricie • P. 29 Carte du CRE Estrie • P. 31 Photos du CRE Montréal • P.32 Photo du CRE Outaouais • P. 33 Photo du CRE Abitibi-Témiscamingue • P. 34 Carte du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec • P. 35 Photo du Comité ZIP Côte-Nord-du-Golfe • P. 37 Photo du CRE Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine • P. 38 Photo de Julie Boudreau CRE Chaudière-Appalaches • P. 40 et 41 Photo du CRE Laval • P. 43 Photo du CRE Lanaudière • P. 45 Photo du CRE Laurentides • P. 47 Photo du CRE Montérégie • P. 48 Photo du CRE Centre-du-Québec

L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES  
VOUS INVITE À DEVENIR MEMBRE  
[www.upa.qc.ca](http://www.upa.qc.ca)

**COALITION**  
POUR LA  
**PROTECTION**  
du territoire agricole







Photo Michèle Tessier © Le Québec en images, CCDMD